



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

POUR LE

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES RACINES ET TUBERCULES

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Politique du Cameroun visant à éliminer la pauvreté	2
C. Activités antérieures du FIDA et enseignements tirés	3
D. Stratégie du FIDA au Cameroun	4
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	6
A. Zone du programme et groupe cible	6
B. Objectifs et portée	7
C. Composantes	7
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Caractéristiques novatrices	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING TO CAMEROON (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU CAMEROUN)	2
III. DÉPENSES PAR COMPOSANTES	3
IV. CADRE LOGIQUE	4
V. ORGANISATION DU PROJET ET AGENCES D'EXÉCUTION	11



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (XAF)
1,00 USD	=	729 XAF
1,00 XAF	=	0,001371 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Initiative PPTE	Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
R&T	racines et tubercules
UCP	unité indépendante de coordination du programme
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES RACINES ET TUBERCULES

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Cameroun
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	21,7 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,1 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	7,3 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,3 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? La population cible se compose de petits producteurs-transformateurs de racines et tubercules (manioc, patates douces, pommes de terre, ignames, macabo et taro) dans huit des dix provinces du Cameroun, soit environ 600 000 ménages. La récente Enquête camerounaise auprès des ménages a montré que quelque 87% des pauvres du Cameroun vivent dans les zones rurales; 50% des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et 52% des membres des ménages pauvres sont des femmes. Le programme visera essentiellement les femmes – qui représentent environ 90% des acteurs du secteur racines et tubercules (R&T) – ainsi que les jeunes. Le programme a identifié quatre catégories: les producteurs qui ne disposent pas d'excédents à commercialiser (15%), les producteurs-transformateurs qui peuvent écouler au maximum 25% de leur production (80%), les producteurs-transformateurs spécialisés, orientés vers le marché et qui vendent plus de 25% de leur production (2%), et enfin les transformateurs spécialisés (3%). Le programme sera axé en premier lieu sur le premier et le deuxième de ces groupes, puis sur les autres.

Pourquoi sont-ils pauvres? Bien que les réformes entreprises par le gouvernement depuis 1994 aient donné des résultats satisfaisants sur le plan macroéconomique, elles n'ont guère profité aux producteurs de cultures vivrières, et en particulier aux producteurs et aux petits transformateurs de R&T. L'une des principales raisons de cet état de fait est la faible productivité de leur système de culture, avec des rendements d'environ 6 à 8 t/ha en manioc, par rapport à des rendements potentiels qui atteignent, dans les stations de recherche, 30 à 40 t/ha avec des variétés améliorées. Parmi les autres raisons figurent les difficultés qu'éprouvent les producteurs à avoir accès à un service de vulgarisation approprié, à un système bien organisé d'approvisionnement en intrants et en semences, et à un système de commercialisation bien structuré. Ces difficultés s'expliquent par le faible degré d'organisation des paysans, par le manque d'informations et de crédits, et par leur accès insuffisant aux infrastructures sociales.

Que leur apportera le programme? Le programme aidera les producteurs de R&T à s'organiser à plusieurs échelons: le village, le bassin (ensemble de villages qui ont des systèmes de culture et des stratégies de commercialisation similaires) et la région. Au terme du programme, une structure nationale chapeautant une organisation des producteurs et transformateurs de R&T à l'échelle du pays devrait avoir été mise en place. Le programme apportera une assistance financière destinée au renforcement des capacités des cultivateurs et transformateurs en matière de conception de stratégies de commercialisation, y compris la création d'un système d'information sur les marchés, appartenant aux bénéficiaires et administré par eux, et l'optimisation des techniques de transformation et des systèmes de culture pour une plus grande efficacité. Le programme fournira en outre des ressources pour l'entretien des routes rurales, l'amélioration des infrastructures de marché, la création d'un système durable de production et de distribution de semences, la conception de produits de microfinancement adaptés et un soutien aux entrepreneurs locaux. Il fournira enfin aux bénéficiaires un fonds de développement des R&T tout en renforçant leurs capacités de conclure des marchés avec des prestataires de services, tant privés que publics.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Le programme comprendra des outils de participation active et de renforcement des capacités, afin d'aider les bénéficiaires à analyser les contraintes pesant sur eux et à concevoir et gérer des plans d'action R&T, y compris des microprojets adaptés aux diverses catégories de producteurs/transformateurs identifiés dans les villages. Les femmes représenteront au minimum deux tiers des membres des structures paysannes qui seront créées. Les bénéficiaires recevront aussi une aide en matière de passation de marchés avec des prestataires de services. Le volet alphabétisation fonctionnelle devrait faciliter la participation des femmes et des autres minorités et groupes vulnérables aux activités du programme, ainsi que leur participation au sein des structures locales. La capacité des bénéficiaires de favoriser un développement véritablement participatif sera renforcée par la formation continue et par la mise en



œuvre d'un mécanisme permettant des échanges réguliers de données d'expérience et de pratiques éprouvées.

Comment le programme a-t-il été formulé? Le programme a été formulé dans le cadre d'un processus participatif. Les bénéficiaires ont participé à toutes les étapes du cycle de préparation du programme. Au cours de la mission de formulation, un atelier destiné aux acteurs du secteur a été organisé, réunissant des groupes de paysans, des représentants des transformateurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et des représentants du gouvernement. Cet atelier a contribué à la préparation de plusieurs éléments essentiels du rapport de formulation. Le gouvernement a aussi mis sur pied une équipe de préparation du programme pour suivre de près le processus. Le rapport de formulation a été envoyé à toutes les provinces, et un résumé a été préparé et transmis aux principaux intéressés. Avant l'évaluation, cinq ateliers régionaux réunissant les acteurs du secteur ont été organisés pour débattre du contenu du rapport de formulation. Les réactions des participants ont été prises en considération dans la mise au point définitive du programme.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
POUR LE
PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES RACINES ET TUBERCULES

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Cameroun d'un montant de 9,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,1 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme national de développement des racines et tubercules. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Généralités.** Le Cameroun couvre une superficie de 475 440 km² pour une population estimée à 15 millions d'habitants en 2000 (taux d'accroissement de 2,7% par an). Environ 52% de la population vit dans les campagnes (1,2 million de ménages). Dans les zones rurales, la densité démographique varie entre 10 habitants au km² dans les forêts du sud et de l'est et plus de 100 habitants au km² dans certaines régions du nord. Le Cameroun est un pays à faible revenu, où le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à 580 USD seulement en 1999. Son économie est dominée par l'agriculture, y compris la pêche et les activités forestières. En 1999, ces activités faisaient vivre les deux tiers de la population active, et assuraient 43% du PIB et plus de 50% des recettes d'exportation (bois d'œuvre, cacao et café). Les industries manufacturières et les services représentaient 20% et 38% respectivement du PIB. Après une période de forte récession qui a commencé en 1985, la croissance économique a repris en 1994, après la dévaluation du franc CFA et la mise en œuvre de mesures d'ajustement structurel. Depuis, la croissance économique atteint en moyenne 4 à 5% par an et le recouvrement de l'impôt s'est sensiblement amélioré. L'inflation a fait un bond immédiatement après la dévaluation, mais elle est retombée rapidement à moins de 1% en 1999-2000.

2. **Résultats et réformes économiques.** Lancé dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (dans la perspective d'un allègement de la dette de 2 milliards de USD), le premier programme économique et financier à moyen terme (1997-2000) du gouvernement a donné des résultats suffisamment bons pour que le Cameroun puisse bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTe). Un deuxième programme de réformes économiques (2001-2002) a été lancé afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle tranche (110 millions

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



de USD) de la FRPC. Le gouvernement s'est également engagé à: a) fournir un document final de stratégie de réduction de la pauvreté d'ici 2001 (toujours en cours de formulation); b) poursuivre ses réformes macroéconomiques et structurelles; c) promouvoir une meilleure gestion des affaires publiques et lutter contre la corruption; d) apporter des améliorations aux services de santé et d'éducation de base; enfin, e) lutter efficacement contre le VIH/sida.

3. **Le potentiel agricole** du Cameroun est important et extrêmement varié, mais demeure sous-exploité. Les systèmes de production sont essentiellement paysans et axés sur l'agriculture de subsistance. Les cultures vivrières représentent environ 47% du PIB agricole, les cultures industrielles 24%, la production animale (y compris élevage, pêche et chasse) 15% et la foresterie 14%. Les principales cultures de rente sont le cacao, le café et le coton, suivies par le palmier à huile, l'hévéa, la banane et l'ananas. Seuls le palmier à huile et l'hévéa sont cultivés dans de grandes plantations. Les principales cultures vivrières sont les racines et tubercules, le plantain, les céréales (maïs, sorgho et mil) et l'arachide. En général, la sécurité alimentaire est assurée au niveau national, mais les provinces du nord, sujettes à la sécheresse, connaissent périodiquement des pénuries. Celles du sud, en revanche, pourraient produire des excédents exportables. L'élevage (bovins, ovins et caprins) est extensif; il est surtout pratiqué dans les zones semi-arides et sahéliennes du nord du pays. La production avicole a progressé de 50% en 1996-1999 lorsque plusieurs grandes fermes commerciales ont été créées. Les exportations de bois, de cacao et de café représentent la moitié des recettes d'exportation, celles de bois n'étant devancées que par le pétrole. Le pays compte 22 millions d'hectares de forêts denses.

B. Politique du Cameroun visant à éliminer la pauvreté

4. Depuis que le Cameroun est sorti d'une période de forte récession qui a duré dix ans et a retrouvé la voie d'une croissance économique – certes très modérée –, la première préoccupation du gouvernement a été de consolider l'évolution positive des dernières années afin de parvenir à un développement durable. Pour atteindre ce but, plusieurs objectifs fondamentaux ont été fixés, notamment: promouvoir un secteur privé solide (y compris les petits opérateurs); accorder de l'importance aux besoins et aux exigences de la population; lutter contre la pauvreté rurale; assurer la sécurité alimentaire et promouvoir les exportations non traditionnelles; enfin, mettre au point des méthodes de production économiquement viables et respectueuses de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a engagé des réformes diversifiées, parmi lesquelles la libéralisation totale du marché des intrants et des produits agricoles, la privatisation des entreprises d'État, l'appui aux nouvelles entreprises privées, l'unification du dispositif de recherche en matière d'agriculture et d'élevage, et la relance des activités de recherche dans ces domaines.

5. D'après l'enquête menée en 1996, 51% de la population camerounaise était pauvre et 23% extrêmement pauvre. Le Cameroun était classé au 134^{ème} rang sur 174 pays selon l'indicateur du développement humain en 1999. La répartition des revenus est très inégale: une énorme proportion des ménages a des revenus très bas et la variation des revenus annuels moyens est importante (de 63 000 XAF à 957 000 XAF). Au Cameroun, la pauvreté est un phénomène rural, 87% des pauvres vivant dans les campagnes. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés: 52% des membres des ménages pauvres sont des femmes, dont la moitié a moins de 15 ans; seuls 75% des enfants âgés de 6 à 14 ans venant de familles démunies sont scolarisés (contre 83% dans les familles plus aisées) et 53% des pauvres âgés de 15 ans ou plus sont analphabètes (contre 23%). En 1996, 36% des pauvres seulement avaient reçu un traitement médical dans un service de santé moderne (contre 49%), et les dépenses de santé par personne ne s'élevaient qu'à 5 600 XAF (contre 37 000 XAF pour les ménages plus aisés).

6. En octobre 2000, le gouvernement a publié le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté et s'est engagé à présenter la version définitive au FMI et à la Banque mondiale avant la fin de 2001. Ses objectifs généraux, qui s'inspirent des objectifs de développement du Millénaire,



sont les suivants: a) réduire de moitié le nombre de Camerounais vivant dans la pauvreté d'ici 2015; b) faire progresser l'égalité entre les sexes et favoriser la promotion des femmes en éliminant les disparités entre garçons et filles dans les taux de scolarisation primaire et secondaire d'ici 2005; c) réduire de deux tiers la mortalité infantile et postinfantile (enfants de moins de cinq ans) d'ici 2015; d) réduire de trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015; e) réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici 2015; enfin, f) mettre en place d'ici 2005 une stratégie nationale de développement durable, visant à enrayer d'ici 2015 la tendance actuelle à l'épuisement des ressources naturelles.

7. Le gouvernement a entamé un processus de consultation de grande ampleur touchant les principaux acteurs intéressés afin de formuler une stratégie de développement rural. Le programme de stratégie, qui inclut une composante importante de développement agricole, constitue une contribution solide et complète du secteur rural au Document de stratégie de réduction de la pauvreté élaboré par le gouvernement. Un objectif de taux de croissance annuel de 7% de la production agricole a été fixé afin d'exercer un impact sur la réduction de la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, la stratégie propose quatre domaines d'intervention: a) la modernisation du système de production par l'amélioration de la productivité agricole et des résultats des filières du système agricole; b) la restructuration du cadre institutionnel, par la promotion d'un secteur privé vigoureux, le développement des organisations de paysans, et une redéfinition du rôle des institutions gouvernementales; c) la mise en place d'un ensemble de mesures d'incitation législatives et économiques, afin d'encourager une croissance durable, et enfin, d) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles. La stratégie propose aussi une procédure de mise en œuvre décentralisée et participative, insistant sur l'égalité hommes-femmes et sur le développement communautaire. Le projet final de la stratégie de développement rural sera approuvé au terme de consultations supplémentaires avec toutes les parties intéressées.

C. Activités antérieures du FIDA et enseignements tirés

8. Le FIDA a financé six projets au Cameroun. Trois d'entre eux sont déjà achevés: le projet de développement rural dans la province du Nord-Ouest, le deuxième projet de développement rural de la province de l'Ouest et le projet de développement du secteur de l'élevage. Les trois projets en cours d'exécution sont le projet national de recherche agricole et d'appui aux programmes de vulgarisation (qui s'achèvera en juin 2003), le projet d'appui au programme national de microfinance et le projet d'appui au développement communautaire.

9. Vers le milieu de 1991, les interventions du FIDA ont été suspendues en raison d'arriérés de paiements. Un accord prévoyant le règlement de ces arriérés a été conclu vers le milieu de 1995. Il a été respecté par le gouvernement, ce qui a permis la réactivation du portefeuille du FIDA.

10. Les enseignements tirés des activités menées dans le pays permettent de conclure que le succès des interventions du FIDA dépend des facteurs suivants: a) une participation effective des bénéficiaires à la définition des besoins devant être satisfaits, à l'établissement des priorités et à l'exécution des activités; b) un degré de participation minimal du secteur public à la gestion du programme; et c) un renforcement du rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) en tant qu'intermédiaires dans les efforts entrepris pour tâcher d'atteindre les pauvres. Cependant, les initiatives conjointes associant des agents des secteurs public et privé ne seront encouragées dans les projets financés par le FIDA à l'avenir que dans la mesure où les groupes cibles (à savoir les ménages ruraux pauvres) auront la possibilité de choisir eux-mêmes leur prestataire de services. De la même manière, des contrats seront passés avec des ONG, qui serviront d'organisations relais pour atteindre les paysans et les organisations communautaires. L'expérience a toutefois montré les limites des ONG et la nécessité de soutenir des activités de renforcement de leurs capacités, pour qu'elles puissent être plus efficaces dans leurs activités d'appui et de prestation de services. Par ailleurs, l'expérience acquise montre aussi qu'il est essentiel, pour assurer la durabilité des

infrastructures rurales, que les communautés soient sensibilisées à la responsabilité qui leur incombe en matière d'exploitation et d'entretien de ces infrastructures.

D. Stratégie du FIDA au Cameroun

11. Selon l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays pour le Cameroun, préparé en 1998, le FIDA a pour principal objectif de contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural en créant un environnement favorable qui aide les petits producteurs ruraux à tirer parti des possibilités nouvelles offertes par la libéralisation des échanges commerciaux. Toute une série de contraintes liées au transfert de technologie, au financement rural et à l'infrastructure socioéconomique a été mise en évidence et les impératifs suivants ont été jugés particulièrement importants: a) renforcer les institutions rurales chargées de la gestion des ressources naturelles, des services financiers et de la transformation/commercialisation; et b) promouvoir des partenariats durables entre les prestataires de services (publics et privés) et la société civile, y compris les ONG et surtout les institutions, les associations et les groupements communautaires.

12. Cinq principaux domaines d'intervention étaient prévus dans l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays pour le Cameroun: a) aider le gouvernement à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités afin de garantir que les besoins de développement des femmes soient systématiquement pris en compte; b) élaborer, tester et transférer des technologies appropriées pouvant améliorer la sécurité alimentaire et relever les revenus des petits producteurs ruraux; c) appuyer la mise en place de systèmes décentralisés de financement pour octroyer du crédit pour des activités agricoles et non agricoles; d) appuyer le développement des infrastructures, participatif et induit par la demande, à l'échelon des communautés; enfin, e) promouvoir les microentreprises rurales pour tirer parti des possibilités nouvelles découlant des réformes économiques et institutionnelles.

Raison d'être du programme

13. Les racines et tubercules occupent environ 70% de la superficie cultivée du Cameroun, et représentent 46% de la production vivrière. En 2000, la production de R&T s'est élevée à 5 millions de tonnes, dont 2 millions de manioc. Outre le manioc, les R&T comprennent le macabo/taro, les ignames, les patates douces et les pommes de terre. Les femmes représentent 90% des producteurs et petits transformateurs de R&T. Une étude réalisée en 1996 a montré que 80% des ménages urbains consommaient tous les jours des produits à base de manioc, tandis que 90% environ des petits producteurs commercialisaient au moins une part réduite de leur production. Le développement du secteur des R&T est un élément essentiel de la stratégie de développement rural du pays pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement d'une croissance annuelle de 7% de la production agricole. Les R&T sont aussi cruciaux pour assurer la sécurité alimentaire et pour stimuler l'emploi en zone rurale.

14. Parmi les contraintes qui pèsent sur le développement des R&T, on peut citer: a) l'organisation défaillante du système de commercialisation, qui s'explique par le faible niveau d'organisation des producteurs et par leur manque d'accès aux informations concernant le marché; b) les insuffisances des techniques de traitement post-récolte, la faible productivité des techniques de transformation à petite échelle, le nombre insuffisant et les résultats limités des entreprises de transformation de taille moyenne, la qualité médiocre et la faible productivité des produits transformés, dues au caractère rudimentaire des techniques employées, et c) la productivité réduite et le faible niveau de production, illustrés par l'écart entre les rendements obtenus par les paysans (8 à 12 t/ha) et ceux obtenus dans les stations de recherche (20 à 40 t/ha), et qui s'explique par les techniques rudimentaires qui sont employées. En résumé, les producteurs et les petits transformateurs ont beaucoup de mal à avoir accès aux marchés, aux technologies, aux intrants et aux ressources financières. Parmi les problèmes précis



évoqués par les producteurs figurent: a) le manque d'eau pendant la phase de transformation locale, et la mauvaise qualité de l'eau lorsqu'elle est disponible, qui n'est pas sans effet sur la qualité des sous-produits; b) les insuffisances des systèmes de transport et de stockage; enfin, c) le piètre état des pistes rurales de desserte.

15. Le FIDA a financé trois projets R&T au Bénin, au Ghana et au Nigéria, axés sur la production et la transformation. Les enseignements positifs que l'on peut en retenir sont le degré élevé de participation des paysans aux activités de projet, la mise au point réussie de variétés améliorées ainsi que la conception et la diffusion de techniques améliorées de lutte intégrée contre les ravageurs des cultures. Quant aux points faibles identifiés, ils concernent les points suivants: a) les questions relatives à la commercialisation et aux marchés n'ont pas été traitées de manière satisfaisante; b) la mise en place du système de distribution des semences a exigé trop de temps (environ trois ans) et c) il a été difficile de toucher le groupe cible. Le présent programme tiendra compte des enseignements tirés de ces projets. Il contribuera aussi à jeter des ponts pour créer un réseau reliant les projets R&T.

16. Le programme est destiné à soutenir les producteurs et leurs organisations, et en premier lieu les femmes, qui sont les acteurs clés dans ce secteur, afin de leur permettre de surmonter ces contraintes et d'améliorer leurs moyens de subsistance. Le programme ne s'attaquera pas directement à tous les problèmes identifiés; cependant, il suscitera, encouragera et renforcera la collaboration avec les projets financés par le FIDA et avec d'autres projets pertinents au Cameroun, ainsi qu'avec les projets R&T financés par le FIDA dans la région.

17. En soutenant l'amélioration des systèmes de culture fondés sur les R&T et des systèmes de transformation à petite échelle, et en épaulant les organisations de paysans de manière à ce qu'elles puissent bénéficier d'une connaissance plus approfondie du marché et des prix des R&T, le programme complétera d'autres projets existants, en particulier le projet d'appui au programme national de microfinance. Il sera un élément clé de la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

18. Le programme sera l'une des premières applications de la stratégie de développement rural du Cameroun, car il contribuera à la modernisation et à l'amélioration des systèmes de commercialisation, de transformation et de production des R&T, à la restructuration du cadre institutionnel par la promotion et le développement d'un secteur privé vigoureux et d'organisations de paysans, ainsi qu'à la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles.

19. Le programme est conforme à l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays pour le Cameroun, puisqu'il encourage le développement de la commercialisation et de la transformation parmi les microentreprises rurales dans le secteur R&T, tout en ciblant les femmes traditionnellement marginalisées et d'autres populations rurales vulnérables. Le programme soutiendra aussi la mise au point et la diffusion de techniques permettant d'améliorer la sécurité alimentaire et de relever les revenus des paysans.

20. Le programme s'articule autour des objectifs 2 et 3 de l'Exposé de stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui concernent le renforcement des organisations communautaires et l'amélioration de la productivité agricole. Il est aussi conforme au cadre stratégique du FIDA. Il contribuera à renforcer la participation, tirera parti des connaissances locales et tablera sur les femmes. Il constituera en outre un outil essentiel dans le dialogue avec les pouvoirs publics au sujet des politiques à suivre.

21. Le programme contribuera enfin à la réalisation de la stratégie globale de développement du manioc approuvée par le FIDA en avril 2000 et préparée en collaboration avec d'autres donateurs.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

22. Le programme ciblera les petits producteurs et transformateurs du secteur R&T dans la République du Cameroun, en particulier les femmes, qui représentent environ 90% des acteurs de ce secteur, les jeunes et les ménages vulnérables. Il visera aussi de petits entrepreneurs identifiés comme des protagonistes essentiels du secteur, tels que les fabricants de matériel de transformation et les producteurs de semences.

23. La zone du programme couvrira les cinq zones agro-écologiques du pays (le Nord, les Plateaux de l'Adamoua, les Hauts Plateaux de l'Ouest, les Basses Terres côtières et le Plateau du Sud Cameroun). Le programme interviendra dans les villages, à la demande des cultivateurs de R&T, ainsi qu'à l'échelon des bassins (ensemble de villages voisins dotés d'un système commun de culture et de stratégie de commercialisation).

24. Le programme a identifié quatre catégories de bénéficiaires: a) les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance, dont la production est destinée exclusivement à leur propre consommation, sans aucun surplus commercialisable (environ 15% des paysans); b) les producteurs/transformatrices capables de commercialiser une partie de leur production, inférieure à 25% du total (80% des paysans); c) les producteurs/transformatrices qui disposent d'un surplus supérieur à 25% pour la vente et qui ont entrepris de définir des stratégies de commercialisation (2%), et enfin d) les transformateurs spécialisés qui ne produisent pas eux-mêmes et dont l'activité est concentrée sur la transformation et la commercialisation (3%). Le programme cherchera aussi à venir en aide aux entrepreneurs individuels, tels que les fabricants de petit matériel de transformation, les producteurs de semences, et tout autre entrepreneur dont le rôle est jugé important pour le développement du secteur. La méthode de diagnostic employée facilitera la bonne compréhension de la dynamique de ces groupes au sein de la communauté du village, et aidera à adapter aux besoins spécifiques de chaque groupe les interventions effectuées au titre du programme.

25. Les groupes cibles reflètent l'appartenance sexuelle, étant donné que les femmes, qui constituent le groupe le plus marginalisé dans les zones rurales, sont aussi les principaux acteurs du secteur R&T (90%). Le programme mettra au point des outils participatifs spécifiques, tels que l'évaluation rurale participative, les diagrammes de Venn, qui aideront à identifier les problèmes liés à la problématique hommes-femmes, et la conception d'un plan d'action pour l'équité entre les sexes à l'échelon des villages et des bassins. Pendant la première année du programme, une formation à la problématique hommes-femmes sera organisée à l'intention de l'ensemble du personnel du programme, et un spécialiste de ce domaine sera engagé pour aider le programme à évaluer les questions touchant l'équité entre les sexes et à concevoir une stratégie dans ce domaine.

26. Quelques mesures spécifiques garantissant que les femmes resteront les principales bénéficiaires des activités du programme afin de préserver l'équilibre entre les sexes seront décrites dans le manuel d'opérations du programme. Elles comprendront, entre autres, les critères suivants:

- i) Les deux tiers du fonds de développement R&T seront réservés au financement de mesures destinées à répondre aux besoins des femmes.
- ii) Les équipes de gestion de l'organisation des paysans, au niveau des villages et des bassins, seront composées de femmes à raison de deux tiers.
- iii) Les femmes représenteront la moitié du personnel de l'unité du programme (au niveau technique).
- iv) La préférence sera donnée, dans le processus de passation de marché avec les prestataires de services, à ceux qui comptent dans leurs rangs des femmes ayant acquis



une expérience utile ou des personnes ayant des antécédents spécifiques en matière d'approches soucieuses d'équité entre les sexes.

B. Objectifs et portée

27. L'objectif général du programme sera de contribuer, par le développement du secteur R&T, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des niveaux de revenus des pauvres des zones rurales.

28. Le programme adoptera une stratégie orientée sur le marché qui renforcera les capacités des petits cultivateurs et transformateurs de R&T – dont 90% sont des femmes – de s'organiser aux niveaux du village, du bassin, de la région et du pays et de développer leurs activités de production et de transformation afin de répondre à la demande des consommateurs. Le programme visera les marchés local, national et régional.

29. Plus spécifiquement, les objectifs du programme seront: a) le renforcement des capacités des petits producteurs et transformateurs de R&T, pour bâtir des organisations de paysans fortes et pour planifier et gérer efficacement le développement du secteur d'une manière intégrée, ouverte et durable; b) l'amélioration durable de l'accès des organisations de producteurs de R&T aux marchés locaux, nationaux et sous-régionaux; c) l'amélioration durable de l'accès des producteurs et transformateurs de R&T à des techniques appropriées de traitement post-récolte et de transformation afin de répondre à la demande des consommateurs, et enfin, d) une contribution majeure à la croissance de la production de R&T par le recours à des techniques améliorées répondant aux besoins du marché et susceptibles d'être largement adoptées par les paysans pauvres produisant des R&T.

C. Composantes

30. Le programme comptera quatre composantes: a) renforcement des capacités et appui à la structuration des organisations de paysans; b) appui à la commercialisation et au développement des marchés; c) appui à la transformation, post-récolte et production, et enfin d) gestion et coordination du programme.

31. **Renforcement des capacités et appui à la structuration des organisations de paysans.** Cette composante appuiera: a) le renforcement des organisations de cultivateurs et de transformateurs de R&T pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour le développement des R&T; b) le renforcement des capacités humaines et organisationnelles, y compris les capacités de gestion des organisations paysannes, l'alphabétisation fonctionnelle, la formation de comités de développement des R&T et de dirigeants de groupes de paysans, la diffusion d'informations et la création de réseaux de cultivateurs, et c) l'accès des bénéficiaires au crédit grâce à des institutions de microfinancement. Le programme créera un fonds de développement des R&T pour permettre aux groupes de paysans de passer des marchés avec des prestataires de services dans des conditions de concurrence.

32. **Appui à la commercialisation et au développement des marchés.** Cette composante appuiera: a) le renforcement des capacités des organisations de producteurs et de transformateurs des R&T pour leur permettre d'avoir accès aux marchés local, national et sous-régional; b) le développement d'un système d'information sur les marchés géré par les bénéficiaires et c) le développement d'une infrastructure de commercialisation, comprenant les marchés de gros, les pistes rurales et les installations de stockage. Le programme cherchera aussi à encourager une amélioration de la qualité des produits R&T transformés.

33. **Appui à la transformation, post-récolte et production.** Cette composante appuiera: a) la mise au point et la diffusion de technologies améliorées de transformation et de traitement post-récolte; b) la création de microentreprises, et c) le renforcement des capacités des fabricants de petit matériel de



transformation et des entrepreneurs industriels de taille moyenne pour développer l'emploi de produits R&T. Elle soutiendra aussi a) le perfectionnement de techniques de production appropriées, b) l'amélioration de la gestion du système agricole, c) la création d'un système durable de production et de distribution des semences, et d) la création de systèmes de lutte intégrée contre les ravageurs des cultures et de gestion durable des terres. Le programme coopérera étroitement avec l'Institut international d'agriculture tropicale pour fournir une assistance technique sous forme de dons pour la mise au point et la diffusion de technologies appropriées pour la production de manioc et d'ignames.

34. **Gestion et coordination du programme.** Cette composante appuiera la coordination, la surveillance et l'évaluation de toutes les activités de programme, ainsi que sa gestion financière. Elle comprendra aussi la mise au point d'un programme de renforcement des capacités pour les prestataires de services.

35. L'exécution du programme relèvera de la responsabilité d'une unité indépendante de coordination du programme (UCP) relevant du Ministère de l'agriculture. Cinq unités de coordination régionales seront placées sous l'égide de l'UCP. La gestion de ces unités régionales sera confiée à des ONG ou à d'autres institutions compétentes. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés sera créé.

36. Chaque village mettra sur pied une organisation de développement des R&T pour donner suite à la mise en œuvre du plan d'action R&T. Le programme soutiendra la création d'organisations de paysans aux niveaux du bassin et de la région. Lorsque le programme arrivera à son terme, une structure chapeautant une organisation nationale de R&T devrait avoir été mise en place à l'échelon national.

37. Un conseil national des R&T, réunissant des représentants de tous les partenaires concernés, sera établi. Son rôle consistera à faciliter le dialogue entre les divers acteurs du secteur et à participer à un dialogue politique avec le gouvernement et les donateurs sur des questions liées au développement du secteur.

D. Coûts et financement

38. Le coût du programme, y compris les provisions de 14,8% pour aléas d'exécution et aléas financiers, ainsi que les droits et taxes, est estimé à 21,7 millions de USD. Le prêt du FIDA, d'un montant de 13,1 millions de USD, couvre 61% du coût total. La contribution du gouvernement s'élève à 7,3 millions de USD (soit 33% des coûts du programme), y compris tous les droits et taxes, ainsi que le financement des bureaux des UCP. Les bénéficiaires devraient apporter quelque 1,3 million de USD (6% des coûts du programme) pour couvrir une partie des dépenses en nature nécessaires à la remise en état et à la construction des infrastructures aux niveaux des villages et des bassins.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Renforcement des capacités et appui à la structuration des organisations de paysans	4 618,0	544,7	5 162,7	11	27
Appui à la commercialisation et au développement des marchés	6 237,6	960,1	7 197,7	13	37
Appui à la transformation, post récolte et production	4 323,0	359,6	4 682,7	8	24
Gestion et coordination du programme	1 952,8	379,7	2 332,5	16	12
Total des coûts de base	17 131,5	2 244,1	19 375,6	12	100
Provision pour aléas d'exécution	282,7	70,3	353,0	20	2
Provision pour aléas financiers	1 820,1	129,1	1 949,2	7	10
Total des coûts du programme	19 234,3	2 443,5	21 677,8	11	112

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement^b		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Renforcement des capacités et appui à la structuration des organisations de paysans	4 588,6	81,4	209,0	3,7	836,3	14,8	5 633,9	26,0	566,3	4 231,3	836,3
Appui à la commercialisation et au développement des marchés	1 915,7	23,1	732,0	8,8	5 652,9	68,1	8 300,7	38,3	1 096,2	5 851,9	1 352,5
Appui à la transformation, post récolte et production	4 400,8	85,0	328,0	6,3	446,8	8,6	5 175,6	23,9	379,9	4 348,8	446,8
Gestion et coordination du programme	2 223,3	86,6	-	-	334,3	13,4	2 567,6	11,8	401,1	1 822,2	344,3
Total des décaissements	13 128,4	60,6	1 268,9	5,9	7 280,4	33,2	21 677,8	100,0	2 443,5	16 254,3	2 980,0

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

^b La contribution du gouvernement comprend le montant qui sera financé au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.





E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

39. **Passation des marchés.** Les marchés pour achats de biens et de services financés au titre du prêt seront passés conformément aux directives du Fonds. L'acquisition des biens pour des montants équivalents ou supérieurs à 100 000 USD se fera selon les procédures d'appels d'offres internationaux, tandis que pour les biens d'un montant compris entre 20 000 USD et 100 000 USD, on aura recours aux appels d'offres nationaux. Les contrats d'un montant inférieur à 20 000 USD concernant les autres biens, y compris les travaux de remise en état, seront passés localement après soumission d'offres provenant d'au moins trois fournisseurs de bonne réputation. Les contrats seront soumis au Fonds et à l'institution coopérante pour examen préalable. Les contrats concernant les consultants, la formation et l'assistance technique seront adjugés conformément aux directives de l'institution coopérante; les mandats seront communiqués au FIDA pour approbation. Les contrats avec les prestataires de services relatifs au fonds de développement des R&T et au fonds de recherche seront passés conformément aux procédures figurant dans les manuels des opérations avec l'agrément du Fonds. Ces procédures comprendront l'établissement d'une liste restreinte fondée sur l'expérience, la performance et la capacité des candidats à assurer les services requis. Pendant la phase de transition précédant l'exécution du programme, un plan de passation des marchés sera préparé et des critères et arrangements spécifiques seront arrêtés afin de garantir la transparence des procédures de passation des marchés.

40. **Décaissements.** Afin de faciliter les décaissements, un compte spécial sera ouvert et maintenu par l'UCP auprès d'une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA. Cinq comptes auxiliaires seront ouverts dans les régions. L'allocation autorisée prélevée sur les fonds du prêt du FIDA s'élèvera à l'équivalent de 800 000 USD en francs CFA. Cette somme sera déposée dès l'entrée en vigueur du prêt, aussitôt que les conditions requises pour les décaissements – notamment l'approbation du programme de travail et budget de la première année – seront remplies et dès que le gouvernement aura versé sa contribution de contrepartie, dont le montant est indiqué ci-dessous.

41. Le gouvernement ouvrira auprès d'une banque commerciale un compte du programme sur lequel il déposera une contribution de contrepartie aux coûts du programme, y compris les droits et taxes qui ne sont pas directement déductibles au moment de la passation des marchés. Il versera sur le compte du programme une somme initiale en francs CFA, d'un montant équivalent à 300 000 USD, représentant sa contribution pour la première année de mise en œuvre du programme, ce versement étant une condition pour le premier décaissement du prêt du FIDA. Cinq comptes auxiliaires seront ouverts dans les régions.

42. **Vérification des comptes.** Les rapports intérimaires trimestriels préparés par l'UCP comprendront un résumé des dépenses du trimestre et des projections pour le trimestre à venir. Les états comptables du programme, qui seront arrêtés au 30 juin, terme de l'exercice budgétaire, feront l'objet d'une vérification extérieure indépendante, sur la base d'un cahier des charges conforme aux exigences du FIDA. Le rapport annuel, publié au mois de septembre de chaque année, contiendra le rapport d'audit sur la gestion ainsi que les comptes de l'année précédente, y compris un avis séparé des vérificateurs sur l'utilisation du compte spécial et sur l'état des dépenses.

F. Organisation et gestion

43. **Organisation générale.** L'exécution du programme sera confiée à une UCP indépendante relevant du Ministère de l'agriculture. Un comité de pilotage, présidé par le Ministère de l'agriculture, sera formé pour surveiller la réalisation du programme. L'UCP créera cinq unités régionales de coordination du programme et nommera cinq comptables régionaux. La gestion de ces unités régionales sera confiée à des ONG ou à d'autres institutions compétentes. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés sera constitué.



44. Chaque village créera une organisation de cultivateurs de R&T afin de planifier le développement du secteur R&T et de surveiller l'exécution du plan. Le programme appuiera par ailleurs la création d'organisations de paysans à l'échelon des bassins (groupes de villages qui ont des systèmes de culture et des stratégies de commercialisation similaires). Lorsque le programme arrivera à son terme, une structure chapeautant une organisation nationale de R&T devrait avoir été mise en place à l'échelon national. Un conseil national R&T, réunissant des représentants de tous les partenaires concernés, sera créé. Son rôle sera de faciliter le dialogue entre les divers acteurs du secteur et de garantir la durabilité du développement du secteur.

45. **Participation des bénéficiaires.** La stratégie du programme est fondée sur le renforcement de l'autonomie des petits cultivateurs et transformateurs de R&T, afin qu'ils puissent renforcer leurs structures aux échelons du village, du bassin, de la région et du pays, par une démarche participative et progressive. Les paysans et les transformateurs seront formés à l'utilisation d'outils participatifs afin qu'ils puissent identifier leurs besoins et planifier et gérer le développement du secteur. Le programme les appuiera dans cet effort en les aidant à circonscrire les problèmes de commercialisation et de marchés qui détermineront toutes les autres activités. Les femmes, principaux acteurs du secteur, seront soutenues pour pouvoir être représentées au sein des organismes de gestion. Les deux tiers du fonds de développement des R&T seront réservés pour répondre aux besoins des femmes. Les femmes recevront aussi un appui pour créer un mécanisme d'opérations et d'entretien destiné à garantir la durabilité de leurs investissements.

46. **Prestation des services de soutien.** Le programme utilisera des prestataires de services privés et publics, des ONG en majorité, pour fournir les services requis dans le cadre des plans de développement R&T. Les organisations de paysans au niveau des bassins recevront une formation adaptée pour nouer des relations contractuelles avec les prestataires de services et pour contrôler leur activité. Le programme appuiera le renforcement des capacités parmi les prestataires de services, notamment mais pas exclusivement en matière de méthodes participatives, de systèmes agricoles relatifs aux R&T et de stratégies de commercialisation.

47. **Partenariats avec d'autres projets.** Le programme prévoit une collaboration avec les trois projets du FIDA en cours au Cameroun, avec les trois projets R&T du FIDA dans la région (Bénin, Ghana et Nigéria), ainsi que les dons d'assistance technique du FIDA pour l'Institut international d'agriculture tropicale dans le domaine de la production de manioc et d'ignames. Cette collaboration sera développée dans les domaines du microfinancement, du développement communautaire ainsi que de la recherche et vulgarisation. Le programme encouragera le développement de relations en réseau entre les projets R&T du FIDA. Le mécanisme de collaboration agréé entre les projets financés par le FIDA au Cameroun sera spécifié dans le programme d'activité et budget annuel des projets. Le programme inclura aussi le développement de la collaboration avec l'Office allemand de la coopération technique, qui soutient le développement du manioc dans la province centrale, et avec le programme de coopération technique de la FAO pour la multiplication des semences de manioc.

48. **Suivi et évaluation.** Le programme utilisera le système de suivi et d'évaluation établi dans le cadre du projet d'appui au développement communautaire récemment approuvé par le FIDA. Les fonctions de suivi et d'évaluation seront intégrées, dans la structure du programme, aux fonctions générales de gestion et de coordination afin de fournir à tous les responsables de l'exécution et de la gestion des indications utiles pour atteindre les objectifs du programme. Une formation à la gestion et un soutien technique spécifiques seront assurés à cette fin. Un nombre limité d'indicateurs pertinents ont été spécifiés dans le cadre logique. Cette série d'indicateurs sera examinée dès le début des activités et peaufinée chaque année pendant toute l'exécution. Le suivi-évaluation interne est conçu de manière à faire participer les bénéficiaires, en particulier les comités villageois, qui géreront une base de données locale et suivront la mise en œuvre des plans d'action villageois. L'évaluation externe aux fins de l'analyse de l'impact sera sous-traitée à un réseau d'experts locaux venant notamment d'universités et d'organismes spécialisés. Le diagnostic provincial initial servant à définir les zones

d'intervention du programme sera utilisé pour créer une base de données de référence pour la zone du programme. Elle sera mise à jour et suivie périodiquement, et servira à évaluer l'impact du programme.

G. Justification économique

49. **Bénéficiaires.** Le programme touchera directement quelque 120 000 cultivateurs de R&T, mais on estime qu'il devrait toucher, de manière indirecte, un nombre de personnes environ dix fois plus élevé. Ces personnes indirectement touchées comprendront par exemple les familles des paysans, les intermédiaires dans le système de commercialisation, le personnel des services de transport et, dans une moindre mesure, les consommateurs. Le programme contribuera à l'organisation d'un secteur qui regroupe plus de 70% des agriculteurs.

50. **Avantages.** Le programme devrait générer des emplois et des revenus supplémentaires, réduisant par là l'exode rural. Il aidera les paysans à retenir une part plus importante des revenus du marché. La population rurale dans la zone du programme – les femmes en particulier – pourra développer des activités lucratives et prendre des décisions appropriées pour améliorer la productivité de leur exploitation et leurs activités de transformation. Le programme devrait permettre aux organisations de producteurs de participer au débat sur les orientations de ce secteur et d'assurer la pérennité de son développement grâce à leur participation aux activités des collectivités locales.

51. **Impact sur les femmes.** Les femmes seront des protagonistes essentielles pour la prise de décision et la mise en œuvre; elles seront aussi les grandes bénéficiaires des activités d'appui du programme. Les jeunes et d'autres groupes vulnérables identifiés durant le processus de diagnostic et de planification à l'échelle du village bénéficieront aussi du programme.

52. **Accès aux marchés.** L'optique fondamentale du programme, c'est-à-dire son orientation sur le marché, aura pour effet de donner aux producteurs et transformateurs de R&T la possibilité de mieux tirer parti du développement des infrastructures – marchés, pistes rurales et installations de stockage – pour accroître leurs ventes. Lorsque le programme touchera à son terme, le volume moyen des ventes par unité de production devrait avoir augmenté, selon les attentes, de 20% au minimum. Il en découlera une augmentation des revenus des ménages, ce qui contribuera à la lutte contre la pauvreté.

53. **Accès au crédit.** La mise au point d'un système de crédit sur mesure pour l'achat de moyens de production, de matériel et d'équipement améliorera certainement la production et réduira les charges de travail et les obstacles, en particulier pour les femmes, qui sont particulièrement intéressées par le développement du secteur.

54. **Organisation des villages.** Le renforcement des organisations de paysans à l'échelon des villages et des interactions entre ces organisations, aussi bien au niveau des bassins qu'au niveau régional, devrait créer un dynamisme nouveau dans les villages, permettant aux populations et aux communautés de prendre en main leur propre développement. C'est une condition préalable à la pérennité du programme. Lorsque celui-ci arrivera à terme, des associations de paysans solides devraient avoir vu le jour à l'échelon des villages et des régions, ainsi qu'une structure chapeautant l'ensemble à l'échelon national, liée le cas échéant à des organisations professionnelles.

55. **Production et productivité.** Les travaux de recherche spécifiques qui seront réalisés par des institutions de recherche aideront à améliorer les techniques agricoles existantes et les variétés de cultures afin d'accroître la productivité et, par voie de conséquence, la production totale de R&T. Les carences chroniques que l'on observe aujourd'hui dans l'approvisionnement en R&T devraient donc avoir disparu. L'augmentation du volume de la production entraînera automatiquement un accroissement du volume de la ration alimentaire et de la part de la production proposée à la vente. Ce sera ainsi une contribution à la lutte contre la faim.



56. **Viabilité économique du programme.** En prenant pour base de calcul des prix 2002 constants, un cycle de programme de 18 ans, une période d'investissement de 8 ans et un coût d'opportunité du capital de 12%, la rentabilité économique de l'investissement serait de 19%. Il convient toutefois de noter que le programme est très sensible aux variations de prix. Une variation minimale des prix entraînera une modification proportionnellement plus forte du taux de rendement du programme.

H. Risques

57. **Rentabilité, durabilité et risques.** La participation importante du secteur privé, l'effort de renforcement des capacités des communautés pour planifier le développement du secteur et mobiliser des ressources internes et externes pour la mise en œuvre du programme, ainsi que l'appui aux organisations de paysans pour leur permettre de mieux commercialiser et gérer leurs initiatives, sont autant de garants de la durabilité des activités du programme. Qui plus est, le programme préparera les communautés à pouvoir bénéficier plus aisément de l'autonomie accrue dévolue aux collectivités locales grâce à la pleine application de la loi sur la décentralisation, en particulier en matière de planification locale et de décentralisation budgétaire.

I. Impact sur l'environnement

58. Les effets potentiels du programme sur l'environnement et les mesures permettant d'atténuer les conséquences négatives sur le milieu ont été identifiés dans le rapport d'évaluation. Le programme aura un impact positif sur l'environnement, dans la mesure où il ne favorisera pas la diffusion ou l'utilisation à grande échelle de produits agrochimiques et d'engrais chimiques, mais mettra au point des pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs des cultures et de gestion durable des sols. Il comprendra en outre la mise au point de modules de formation et d'autres mesures d'information, éducation et communication pour faire largement connaître les causes et les conséquences du konzo et de la neuropathie ataxique tropicale, pour encourager des pratiques sûres de transformation du manioc et pour encourager la production de variétés de manioc sans cyanure. Le manuel des opérations précisera que des évaluations écologiques doivent être effectuées avant que les microprojets ne puissent recevoir des fonds du programme. Compte tenu de l'analyse de la situation et de l'impact écologiques et conformément aux procédures administratives du FIDA pour l'évaluation environnementale, le programme est classé dans la catégorie B.

J. Caractéristiques novatrices

59. Le programme est novateur en ceci qu'il aborde le développement du secteur R&T dans une perspective axée sur le marché. Le programme reposera sur une démarche orientée sur le marché, intégrant les aspects de la production, de la transformation et de la distribution dans un cadre commun. Les bénéficiaires seront épaulés pour pouvoir créer des organisations solides, identifier leurs propres besoins et passer des marchés avec des prestataires de services dans un cadre de concurrence. Le programme appuiera les organisations de R&T à partir de la base, en commençant par les organisations villageoises de producteurs de R&T et en incluant les organisations aux niveaux des bassins et des régions. Les bénéficiaires participeront au suivi et à l'évaluation des activités du programme. Le programme inclura l'établissement de relations en réseau entre les trois projets de R&T financés par le FIDA dans la sous-région, afin de cofinancer des études présentant un intérêt commun et de partager informations, connaissances spécialisées et initiatives stratégiques. Enfin, le gouvernement utilisera une partie des fonds de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés pour cofinancer le programme.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

60. Un accord de prêt entre la République du Cameroun et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

61. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

62. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

63. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Cameroun un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions six cent mille droits de tirage spéciaux (9 600 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2043 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 20 mars 2003)

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture (MINAGRI) (l'Agent principal du programme) les fonds du prêt conformément aux dispositions des programmes de travail et budget annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le programme.

2. Au plus tard soixante (60) jours après le premier décaissement du Compte spécial, le Gouvernement ouvre, auprès de banques commerciales ou de tout établissement bancaire acceptables pour le FIDA, cinq comptes courants libellés en FCFA respectivement dans les villes suivantes: Bertoua, Ngaoundéré, Bamenda, Douala et Ebolowa, pour les opérations relatives au programme (les sous-comptes spéciaux). Le comptable de région au sein de l'unité de gestion du programme (UGP) ainsi que le chef d'antenne de région sont autorisés à gérer et mouvoir les sous-comptes spéciaux sous le principe de la double signature. La caisse autonome d'amortissement (CAA) au nom du Gouvernement qui l'autorise, fait un premier versement d'un montant équivalent en FCFA à 50 000 USD dans chacun des sous-comptes spéciaux. Par la suite, la CAA au nom du Gouvernement qui l'autorise, transfère mensuellement et au plus tard le 15^{ème} jour du mois suivant, des fonds conformément aux dispositions des PTBA.

3. Outre les fonds provenant du prêt, le Gouvernement met à la disposition de la CAA, du MINAGRI et de chacune des Parties au programme, des fonds, facilités, services et autres ressources pour exécuter le programme. À cet effet, la CAA au nom du Gouvernement qui l'autorise, ouvre et tient un compte de fonds de contrepartie dans lequel le Gouvernement verse les fonds de contrepartie. Le Gouvernement par l'entremise de la CAA, ouvre auprès d'établissements bancaires acceptables pour le FIDA, cinq sous-comptes régionaux de fonds de contrepartie respectivement dans les villes suivantes: Bertoua, Ngaoundéré, Bamenda, Douala et Ebolowa, pour les opérations relatives au programme (les sous-comptes de fonds de contrepartie). Le comptable de région au sein de l'UGP ainsi que le chef d'antenne de région sont autorisés à gérer et mouvoir les sous-comptes de fonds de contrepartie sous le principe de la double signature. Les fonds de contrepartie serviront à payer entre autres, les impôts et taxes grevant les biens et services financés par le programme.

4. Le Gouvernement effectue un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant en FCFA équivalent à 300 000 USD sur le compte de fonds de contrepartie, correspondant à une partie de sa contribution au financement du programme, pour couvrir la première année du programme. La CAA au nom du Gouvernement qui l'autorise, transfère un montant en FCFA équivalent à 30 000 USD dans chacun des sous-comptes de fonds de contrepartie. Par la suite, la CAA au nom du Gouvernement qui l'autorise, transfère des fonds de contrepartie dans chacun des sous-comptes de fonds de contrepartie selon la demande présentée par écrit et signée par le coordonnateur de l'UGP précisant les besoins et le montant réclamé. La lettre du coordonnateur est accompagnée de la documentation et des pièces justificatives. Les fonds de contrepartie sont inscrits à la fois au programme d'investissement public et au budget d'investissement public.



ANNEXE

5. Le programme sera placé sous la tutelle du MINAGRI. La gestion du programme, son financement et la coordination globale seront assurés par l'UGP. Les cinq antennes régionales assureront la coordination des activités au niveau régional sous la supervision de l'UGP. Un comité de pilotage aura la responsabilité de commenter et approuver les PTBA soumis par l'UGP et préalablement approuvés par le comité de concertation. Les PTBA seront par la suite soumis au FIDA pour commentaires et approbation.
6. Le programme prévoit une structure organisationnelle incluant à la base les organisations paysannes des villages et des bassins. Les organisations paysannes (OP) sont mises sur pied par l'entremise des antennes conformément aux critères dégagés par l'enquête de base. Les OP sont constituées en vertu des lois nationales du Gouvernement relatives aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune (Loi No. 92/006 du 14 août 1992 et Décret No. 92/455/pm du 23 novembre 1992). Les statuts constitutifs des OP devront prévoir des femmes parmi les organes de décision et de gestion de sorte que les femmes soient obligatoirement associées aux choix et réalisations des OP. Les OP seront notamment responsables de l'élaboration des plans de développement et pourront passer des marchés dans le cadre de la réalisation des plans de développement.
7. Des accords subsidiaires et des contrats seront conclus entre l'UGP, les institutions financières, les OP légalement constituées et les prestataires de services, conformément au manuel d'opérations techniques.
8. Les composantes du programme sont exécutées par des prestataires de services publics et privés répondant à des offres qui suivront la procédure prévue et les termes du manuel d'opérations techniques. Les prestataires de services sont rémunérés notamment en fonction de leur expérience, leur performance et leur capacité à délivrer les services requis. L'UGP, les antennes et les OP organisent et supervisent la délivrance des services requis pour satisfaire les demandes des communautés.
9. Le Gouvernement, à travers le MINAGRI, prépare un projet de manuel d'opérations techniques ainsi qu'un manuel de procédures administratives et financières. Le manuel d'opérations techniques prévoit les modalités pour la mise en œuvre des activités du programme notamment, la mise en place, les modalités de fonctionnement et les critères d'éligibilité du Fonds de développement des racines et tubercules (R&T), du Fonds compétitif de recherche et développement et du Fonds de risque y compris les règlements de crédit pour la réalisation de ce fonds, les procédures de contractualisation entre les prestataires de services et l'UGP, les antennes, les OP de même que des modèles de contrats de prestations de services et d'accords de don. Le manuel de procédures administratives et financières prévoit les modalités pour la gestion administrative, comptable et financière du programme.
10. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
11. Le coordonnateur national est chargé des activités de suivi et d'évaluation du programme, y compris la rédaction des rapports. Avec l'appui d'un consultant international il définira et mettra en place le système de suivi-évaluation. Il définira les indicateurs de performance du programme, les indicateurs de résultats physiques et financiers et les indicateurs d'impact, la périodicité des opérations de suivi, la méthode de collecte des informations et des données, les méthodes et support de leur diffusion et de leur utilisation. Le système de suivi-évaluation mettra un accent particulier sur

ANNEXE

le suivi-évaluation participatif en vue de renforcer la responsabilisation des instances locales. Les populations bénéficiaires définiront leurs propres indicateurs et assureront elles-mêmes les opérations de suivi-évaluation. Les résultats du suivi-évaluation seront diffusés aux bénéficiaires, aux partenaires et aux opérateurs, afin de faciliter la coordination du programme, de mieux impliquer les bénéficiaires et d'améliorer la mise en œuvre du programme.

12. Le Gouvernement exempté de toutes taxes les importations, les acquisitions et la fourniture de biens et services financés par le prêt.

13. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

14. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du programme. Les fonctionnaires du Gouvernement pourront offrir leurs candidatures pour les postes prévus mais s'ils sont sélectionnés, ils devront demander leur disponibilité pour la durée du contrat les liant au programme.

15. La sélection et le recrutement du personnel cadre de l'UGP se fera par voie d'appel de candidatures au niveau national et sera confié à un cabinet spécialisé. Le Gouvernement en pourra mettre fin au contrat du coordonnateur national sans consultation préalable avec le FIDA. Les contrats seront à durée déterminée, de deux ans renouvelables en fonction des performances atteintes. Les fonctionnaires du Gouvernement pourront offrir leurs candidatures pour les postes susmentionnés mais s'ils sont sélectionnés, ils devront demander leur disponibilité pour la durée du contrat les liant au programme.

16. Le Gouvernement s'engage à financer les ouvrages d'infrastructure prévus au programme notamment par l'entremise des fonds de l'Initiative PPTE et s'engage à mettre à la disposition du MINAGRI lesdits fonds selon les procédures nationales en vigueur.

17. Si le Gouvernement n'a pas fourni en temps utile les rapports d'audit et si le FIDA, après consultation avec le Gouvernement estime que le Gouvernement n'est pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, le FIDA peut engager les auditeurs indépendants de son choix pour procéder à l'audit des comptes du programme. À cet effet, le Gouvernement et les Parties au programme mettent sans délai à la disposition des auditeurs sur leur demande, tous les documents financiers et autres, leur accordent les droits et privilèges des agents du FIDA et, en outre, coopèrent pleinement à la réalisation d'un tel audit. Le FIDA met le rapport d'audit à la disposition du Gouvernement dès son achèvement. Le FIDA prélève du compte de prêt, au nom du Gouvernement, le montant des frais d'audit, le Gouvernement autorise le FIDA à effectuer de tels prélèvements.

18. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, notamment lorsque l'un des faits suivants se produit:

- a) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
- b) Le manuel de procédures administratives et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces suspension, amendement ou modification ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.



ANNEXE

- c) Le manuel d'opérations techniques, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces suspension, amendement ou modification ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.
- d) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord n'a pas pris effet.
- e) Le droit du Gouvernement de retirer des fonds du prêt a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie, ou le prêt est devenu exigible et payable avant le terme convenu; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.

19. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:

- a) aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories de décaissement avant que:
 - i) l'UGP ait mis en place un système financier et comptable acceptable pour le FIDA, et
 - ii) le premier PTBA a été dûment approuvé;
- b) aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie Fonds de risque avant la conclusion d'un accord subsidiaire entre l'UGP et chacune des institutions financières concernées par la réalisation du Fonds de risque;
- c) aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie Fonds de développement R&T avant la signature d'un accord de don entre l'UGP et le bénéficiaire du don;
- d) aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie Fonds compétitif de recherche et développement avant la mise sur pied du comité de sélection.

20. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le comité de pilotage du programme est créé par décision ministérielle du MINAGRI;
- b) l'UGP et le comité de concertation sont créés par décision ministérielle du MINAGRI;
- c) le coordonnateur national et les membres cadres de l'UGP à savoir, le responsable administratif et financier, les spécialistes et les cinq comptables de région sont sélectionnés par voie d'appel à la candidature et nommés;
- d) les cinq antennes régionales sont créées par décision ministérielle du MINAGRI;
- e) le Gouvernement met des locaux à la disposition de l'UGP et de chacune des antennes;
- f) le Compte spécial est ouvert;
- g) le compte de fonds de contrepartie est ouvert et le premier dépôt des fonds de contrepartie est effectué;



ANNEXE

- h) les sous-comptes de fonds de contrepartie sont ouverts;
- i) le manuel de procédures administratives et financières est finalisé et approuvé par le FIDA;
- j) le manuel d'opérations techniques est finalisé et approuvé par le FIDA; et
- k) un avis juridique favorable, délivré par le Secrétaire général des services du Premier ministre ou toute autre autorité judiciaire compétente acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA est remis par le Gouvernement au FIDA.

COUNTRY DATA

CAMEROON

Land area (1 000 km²) 1996 a/	465	GNP per capita (USD) 1997 b/	570
Total population (million) 1997 a/	15.1	Average annual real per capita GNP growth rate, 1990-97 b/	-1.0
Population density (people per km²) 1996 a/	32	Average annual inflation rate, 1990-97 b/	5.3 c/
Local currency	CFA franc BEAC (XAF)	Exchange rate: USD 1 =	XAF 729
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-97 a/	2.8	GDP (USD million) 2000 a/	8 687
Crude birth rate (per 1 000 people) 2000 a/	38 c/	Average annual GDP growth rate b/ 1980-90	3.4
Crude death rate (per 1 000 people) 2000 a/	13 c/	1990-99	1.3
Infant mortality rate (per 1 000 live births) 2000 a/	77 c/	Sectoral distribution of GDP, 2000 a/	
Life expectancy at birth (years) 2000 a/	51 c/	% agriculture	44 c/
Number of rural poor (million) (approximate) a/	2.5	% industry	19 c/
Poor as % of total rural population b/	32	% manufacturing	10 c/
Total labour force (million) 2000 a/	6.1	% services	38 c/
Female labour force as % of total, 2000 a/	38	Consumption, 2000 a/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	
Primary school gross enrolments (% of relevant age group) 2000 a/	85 c/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	
Adult literacy rate (% of total population) 2000 a/	24	Gross domestic savings (as % of GDP)	
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 d/	2 111	Merchandise exports, 2000 a/	2 050
Malnutrition prevalence, height-for-age (% of children under 5) 2000 a/	29 c/	Merchandise imports, 2000 a/	1 203
Malnutrition prevalence, weight-for-age (% of children under 5) 2000 a/	22 c/	Balance of merchandise trade	847
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 a/	5.0 c/	-before official transfers, 1999 a/	-513
Physicians (per 1 000 people) 1999 a/	0.06	-after official transfers, 1999 a/	-396
Population using improved water sources (%) 1999 e/	62	Foreign direct investment, 1997 a/	25
Population with access to essential drugs (%) 1999 e/	66	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 1999 e/	92	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 a/	0.1
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 a/	15.9
Food imports (% of merchandise imports) 1999 a/	14 c/	Total external debt (USD million) 1999 a/	9 443
Fertilizer consumption (hundreds of g per ha of arable land) 1998 a/	66	Present value of debt (as % of GNP) 1999 a/	76
Food production index (1989-91=100) 2000 a/	127.4	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 a/	24.3
Land Use		Lending interest rate (%) 2000 a/	22.0
Arable land (as % of land area) 1998 a/	12.8	Deposit interest rate (%) 2000 a/	5.0
Forest area (1 000 km ²) 2000 a/	239		
Forest area (as % of total land area) 2000 a/	51.3		
Irrigated land (as % of cropland) 1998 a/	0.5		

a/ World Bank, *World Development Indicators* database.

b/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001.

c/ Data are for years or periods other than those specified.

d/ UNDP, *Human Development Report*, 2000.

e/ UNDP, *Human Development Report*, 2001.



PREVIOUS IFAD FINANCING TO CAMEROON

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Effective Date of Loan	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/Grant Amount
North West Rural Development Project	IFAD	African Development Bank	HC	16 Sep 80	06 Nov 81	30 Jun 91	L - I - 42 - CM	SDR	9 100 000
Second Western Province Rural Development Project	World Bank	World Bank	I	13 Dec 83	09 Sep 85	31 Dec 91	L - I - 140 - CM	SDR	13 700 000
Livestock Sector Development Project	World Bank	World Bank	I	29 Nov 88	29 Oct 89	30 Jun 95	L - I - 230 - CM	SDR	8 400 000
National Agricultural Research and Extension Programmes Support Project	International Development Association (World Bank Group)	International Development Association (World Bank Group)	HC	10 Sep 98	09 Jun 99	30 Jun 03	L - I - 478 - CM	SDR	7 900 000
National Microfinance Programme Support Project	IFAD	UNOPS	HC	09 Dec 99	23 Apr 01	31 Dec 07	L - I - 522 - CM	SDR	8 050 000
Community Development Support Project	IFAD	UNOPS	HC	23 Apr 02	Not yet effective		L - I - 583 - CM	SDR	9 500 000

DEPENSES PAR COMPOSANTES

Coûts de base
(USD '000)

	RENFORCEMENT DES CAPACITES & APPUI A LA FILIÈRE	APPUI À LA COMMERCIALISATION	APPUI À L'INTENSIFICATION		COORDINATION ET GESTION DU PROGRAMME	Total
			de la transformation	de la production		
A. Génie rural/civil						
Désenclavement	-	4 282.8	-	-	-	4 282.8
Réhabilitation des marchés urbains de R&T	-	644.6	-	-	-	644.6
Réhabilitation des marchés ruraux de R&T	-	1 262.5	-	-	-	1 262.5
Sous-total Génie rural/civil	-	6 189.9	-	-	-	6 189.9
B. Matériel et Equipement						
Véhicule	484.7	-	-	-	363.5	848.2
Matériel de bureau et audiovisuel	291.0	36.4	-	-	181.8	509.1
Equipements divers	-	-	22.6	36.4	-	59.0
Sous-total Matériel et Equipement	775.7	36.4	22.6	36.4	545.3	1 416.3
C. Assistance Technique						
Expertise internationale	178.7	67.4	93.4	75.4	-	415.0
Expertise nationale	274.8	154.4	77.5	58.5	-	565.1
Sous-total Assistance Technique	453.6	221.7	170.9	133.9	-	980.1
D. Suivi et évaluation	-	-	-	-	231.3	231.3
E. Formation et information	-	82.1	203.9	220.9	4.8	511.0
F. Fonds compétitif de recherche	-	227.5	374.4	640.0	91.1	1 332.9
G. Fonds de développement des R&T	2 830.2	1 543.1	1 124.1	2 248.6	-	7 745.9
H. Prestations opérateurs antennes régionales	1 574.5	-	-	-	-	1 574.5
	5 633.9	8 300.7	1 895.8	3 279.8	872.6	19 982.7
A. Salaires et primes	-	-	-	-	1 365.0	1 365.0
C. Entretien et consommables	-	-	-	-	330.18	330.1
	-	-	-	-	1 695.0	1 695.0
	5 633.9	8 300.7	1 895.8	3 279.8	2 567.6	21 677.8
Taxes	836.3	1 352.5	145.7	301.1	344.3	2 980.0
Devises	566.3	1 096.2	145.0	234.9	401.1	2 444.3



CADRE LOGIQUE

<i>Description sommaire</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Suppositions importantes/Risques</i>
1. Objectif stratégique			
Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des populations rurales, principalement des femmes, à travers la promotion du développement du secteur des R&T	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants âgés de moins de 5 ans • Niveau de production agricole et des revenus des ménages par genre et groupe socio-économique • Nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par genre • Autres indicateurs socio-économiques désagrégés par genre • Taux de scolarisation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête 'point de référence' au départ, à mi-parcours et finale • Etudes thématiques et enquêtes de suivi & évaluation • Etudes (externes d'impact) • Enquêtes alimentaires et nutritionnelles • Enquêtes budget/consommation et conditions de vie des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte sociopolitique et économique stable • Libéralisation et promotion du secteur privé • Politique de décentralisation effective • Synergie avec les autres programmes nationaux et régionaux
2. Objectifs opérationnels			
2.1 Renforcer la structuration de la filière des R&T, à travers la capacitation organisationnelle des productrices/transformatrices et des autres acteurs, à promouvoir le développement du secteur de manière intégrée, interprofessionnelle et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de plan de développement R&T et de CGRT dans les villages • Volume des épargnes et crédit du village • Prise en considération des besoins des groupes défavorisés, dont les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers des groupements • Rapports opérateurs d'antennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur du processus de renforcement des capacités • Volonté de participation des communautés villageoises
2.2 Améliorer l'accès des organisations de producteurs/transformateurs aux circuits locaux, nationaux et sous régionaux de commercialisation des R&T, tant en frais que sous forme de produits transformés	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des processus de décisions en matière de commercialisation (plus de concertation, plus de qualité technique) • Durabilité et évolution de la rentabilité des activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Études thématiques • Enquête bénéficiaires et autoévaluation • Etudes d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences des marchés extérieurs
Améliorer la réponse des transformateurs à la demande quantitative et qualitative des marchés, notamment par l'amélioration l'accès à l'information et aux technologies appropriées de post récolte et de transformation, aux différents niveaux de la chaîne de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de technologies améliorées adoptées par genre. Rentabilité de ces technologies • Qualité des produits • Evolution de la marge de rentabilité des exploitations 'intégrées' 	<ul style="list-style-type: none"> • Études thématiques et d'impact • Enquête bénéficiaires • Dossiers des groupements 	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes à risque sont effectivement pris en compte
2.3 Contribuer à l'intensification durable de la production de R&T par l'utilisation de technologies améliorées, adaptés aux systèmes de production des agriculteurs pauvres et en particulier les femmes, et leur permettant de répondre aux exigences des marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de technologies améliorées adoptées par genre et groupe d'agriculteur • Augmentation des rendements des cultures • Quantité d'intrants utilisés • Rentabilité des exploitations en termes de travail, investissement, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Études thématiques • Enquête bénéficiaires • Cahiers de gestion d'exploitation des producteurs • Base de données pour le suivi et l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes à risque sont effectivement pris en compte



3. Résultats attendus			
Composante 1: Renforcement des capacités et appui à la structuration de la filière			
3.1.1. Les outils et les approches techniques nécessaires pour la structuration organisationnelle et le renforcement des capacités des organisations des bénéficiaires sont élaborés et maîtrisés par l'Unité de gestion du programme (UGP), les antennes et les prestations de services en animation	<p>Outils d'appui au processus de structuration et de renforcement des capacités Formation de l'UGP, antennes et prestataires de services à l'utilisation des outils (nombre, qualité)</p> <p>Critères de choix des villages et bassins Liste des villages et bassins regroupés autour de pôles de marchés communs Analyse de pauvreté Election des comités intérim. représentants les bénéficiaires</p> <p>Besoins organisationnels en relation avec les rôles par fonction, des organisations paysannes, identifiés par les bénéficiaires dans chaque région Décision par les bénéficiaires dans chaque région (pôle de marchés communs) quant au(x) modèle(s) organisationnel(s) adéquat(s) aux besoins identifiés Structure organisationnelle en place à chaque niveau Nombre de producteurs affiliés aux organisations locales et faitières</p>	<p>Paquet d'outils Rapports de formation</p> <p>Rapport sur l'identification des villages et bassins regroupés autour des pôles de marchés communs Rapport sur l'identification des groupes cibles et la désignation de leurs représentants intérimaires</p> <p>Rapport sur l'élaboration participative du projet de structuration organisationnelle des bénéficiaires (+ les modes organisationnelles retenus) Acte d'adoption du projet de structuration organisationnelle par les bénéficiaires concernés Documents de base (statuts et procès verbaux des assemblées constitutives) Acte de légalisation de ces organisations Liste des adhérents aux différentes organisations</p>	Résistance des organisations existantes et qui pourraient se révéler inadéquates
3.1.2. Les groupes cibles sont identifiés dans les différents bassins et villages retenus et ont désigné leurs représentants intérimaires	<p>Besoins de capacitation des OP, à assurer leurs rôles et fonctions dans la gestion de la filière et à se doter d'une bonne gouvernance interne, et d'un système d'auto-évaluation identifiés</p>	<p>Rapport de l'évaluation des besoins de capacitation des OP. Plan de capacitation Listing des organismes d'appui identifiés Rapport sur la formation des organismes d'appui Rapport de mise en œuvre du plan de capacitation</p>	
3.1.3. L'évaluation participative des besoins organisationnels, l'identification des modes organisationnels, et la décision quant à la structuration organisationnelle en adéquation avec les contextes régionaux sont réalisées par les représentants intérimaires des bénéficiaires	<p>Plan de capacitation Organismes d'appui à la capacitation identifiés, renforcés et contractualisés Plan de capacitation mis en oeuvre Effectivité des OP dans la gestion de la filière</p>	<p>Document présentant le système d'auto-évaluation des OP Rapport d'auto-évaluation par les OP de leur effectivité dans la gestion de la filière, et de l'efficacité des circuits tech., admin. et financiers</p>	Difficultés éventuelles à mettre en place les mécanismes requis (notamment le crédit) pour rendre l'environnement institutionnel attrayant Manque d'intérêt pour le développement des entreprises rurales
3.1.4. Les organisations paysannes sont structurées conformément aux modes organisationnels retenus	<p>Besoins en matière de stimulation des micro-entreprises identifiés Nombre de dossiers d'appui Nombre de micro-entreprises rurales par catégorie/région</p>	<p>Rapport sur l'évaluation participative des besoins en matière de stimulation des micro-entreprises Rapport sur l'appui à la stimulation des micro-entreprises rurales</p>	
3.1.5. Les organisations de la filière à diverses échelles disposent des capacités requises pour assurer de manière efficiente leurs compétences respectives	<p>Besoins de capacitation des entreprises locales concernées, identifiés dans les domaines tels que la négociation avec les tiers (structures de financement, OP, autres fournisseurs), la production en quantité et qualité des biens et services concernés, leur distribution, et la gestion des entreprises Plan de capacitation élaboré et mis en oeuvre Organismes d'appui à la capacitation identifiés, renforcés et contractualisés. Evaluation de l'effectivité des entreprises</p>	<p>Rapport de l'évaluation des besoins de capacitation des entreprises locales de production des biens et services. Plan de capacitation Listing des organismes d'appui identifiés Rapport sur la formation des organismes d'appui Rapports de mise en œuvre du plan de capacitation Rapport d'évaluat. de l'effectivité des entreprises</p>	
3.1.6. Stimulation des micro-entreprises locales de production des biens et services requis (transport, labour, transformation, formation, etc.)			
3.1.7. Capacitation des entreprises locales de production des biens et services			

Composante 2: Appui à la Commercialisation			
3.2.1. La connaissance de la demande, notamment urbaine, en quantité/qualité et de ses potentiels (études de marché, recherche de tendances, etc.) est acquise en vue de l'appui à la définition de stratégies par les bénéficiaires	Nombre et type de marchés Prix de vente producteur et consommateur Quantités et qualités de produits vendus Tendances	Études thématiques. Rapports suivi-évaluation	Coopération des gros commerçants Présence d'une structure permanente de capitalisation (observatoire)
3.2.2. Un système d'information durable sur l'offre, la demande, ainsi que les prix pratiqués sur les marchés est mis en place et diffuse les informations utilisées par les producteurs (notamment par la Radio Rurale)	Effectivité de la collecte, traitement des informations Efficience des canaux de diffusion Niveau de satisfaction des bénéficiaires quant à l'accès à l'information	Auto-évaluation par les bénéficiaires Rapport du projet Rapports périodiques du système d'information	Messages en langue vernaculaire et nationale Implication et inter-connexion des radios nationales et rurales
3.2.3. Des dynamiques existantes (<i>acteurs et filières</i>) notamment des produits de terroir (<i>labels, normalisation</i>), et des nouvelles opportunités (<i>exploitation des créneaux</i>) tels que les produits semi-industriels (<i>farines pour boulangerie, provenderie, etc.</i>), industriels (<i>amidon et cellulose</i>), ou l'exportation sous-régionale voire internationale sont promues	Nombre de produits identifiés, testés et popularisés Taux de substitution des produits importés par des produits à base de R&T Proportion des produits R&T commercialisés pour un usage semi-industriel Revenus générés pour les productrices, transformatrices, etc. Nombre d'emplois créés	Rapport du projet Études thématiques	Compétitivité limitée des produits locaux vis-à-vis des produits importés fortement subsidiés
3.2.4. L'amélioration des infrastructures rurales (désenclavement notamment des points critiques) et urbaines (marchés) facilite l'écoulement des denrées et diminue les coûts de commercialisation	Effectivité de la représentation des OP dans le choix, la réalisation et la gestion des ouvrages km de pistes réhabilitées Nombre de marchés ruraux/urbains améliorés, fonctionnels Nombre de marchés professionnalisés (groupage etc.) créés et/ou organisés Réduction du coût de commercialisation et des pertes Evolution des prix producteurs suivant la distances centres urbains	Dossiers d'appel d'offre Enquêtes de marché Base de données pour le suivi et l'évaluation	Contribution du gouvernement (Fonds PPTE) et d'autres bailleurs de fonds Entretien des routes
3.2.5. Les OP régulent l'offre des produits et maîtrisent les relations commerciales avec le marché	Efficacité des stratégies de vente des OP et entreprises Volume des fonds de roulement pour la commercialisation Capacité des OP à gérer les fonds de roulement et les relations commerciales Volumes (quantité) et chiffres d'affaires de la commercialisation groupée Nombre de contrats commerciaux passés par les OP avec les autres opérateurs Nombre de productrices et transformatrices bénéficiaires du système de commercialisation groupée Augmentation du revenu des productrices et transformatrices et taux de rentabilisation des fonds de roulement	Rapport du projet Données des agences de microfinance Rapports d'auto-évaluation des OP Enquêtes bénéficiaires Études thématiques	Elimination des tracasseries administratives
La professionnalisation des commerçantes et des commerçants est promue, notamment par la formation en marketing (analyse du marché, positionnement des produits, gestion de la qualité et standardisation des produits, etc), en gestion et en organisation (notamment pour le groupage et les transports)	Efficacité de la commercialisation Etendue du réseau de distribution Niveau de qualité et conditionnement des produits R&T Niveau de standardisation des produits	Rapports de projet Enquêtes bénéficiaires Études thématiques Enquêtes consommateurs	



Composante 3: Appui à la transformation, post-récolte et production			
3.a Transformation		<i>Combinaison de diverses sources:</i>	
3.3a1. La connaissance des processus de transformation locaux pour les R&T, y compris les spécificités et qualité des produits, les contraintes et potentialités sont identifiées par les exploitants (y compris spécificité des femmes)	Nombre et types de produits locaux identifiés et décrits Niveau de prise en considération des contraintes de transformation spécifiques aux femmes Evolution de la saisonnalité des prix des produits R&T frais et transformés	Enquêtes transformateurs/équipementiers Base de données pour le suivi et l'évaluation Études thématiques Recherche et développement	Disponibilité et accès des communautés et entrepreneurs au crédit d'investissement
3.3a2. Les processus locaux de transformation primaire sont améliorés en vue d'augmenter leur efficacité (travail, rendement, etc.) et de leur adéquation à la demande spécifique des marchés (recherche-développement, infrastructures rurales et équipements)	Nombre et type de technologies améliorées adoptées par genre- rentabilité de ces technologies en temps, travail et financier) Nombre de processus améliorés par la recherche et le développement et les communautés villageoises	Enquête bénéficiaire Dossier DP villages Auto-évaluation des impacts par les bénéficiaires Système d'information sur les prix et les quantités des produits R&T commercialisés	Volonté de participation des acteurs
3.3a3. De nouvelles technologies de transformation (processus et équipements) sont adaptées aux conditions locales et promues. Les équipementiers sont formés	Techniques améliorées introduites et gain de temps obtenu Accès à des infrastructures rurales de transformation par classe sociale et par sexe Nombre d'équipementiers formés et actifs Qualité des produits obtenus suivant processus Taux d'efficacité des processus (travail, investissement, etc.)	Système d'information sur les prix les quantités des produits R&T commercialisés Enquête qualité Base de données pour le suivi et l'évaluation	Disponibilité de moyens pour la promotion
3.3a4. Les normes de qualité (dont le taux de HCN, l'emballage, le stockage, le traitement des déchets, etc.) sont standardisées et pratiquées; un système de contrôle interne est établi	Quantité et qualité des produits primaires et finis offerts Quantité de produits transformés, stockés et leur qualité Evolution de la qualité des produits transformés, offerts	Base de données stocks et qualité Enquête périodique des bénéficiaires (qualité, équipement, marchés)	Volonté acteurs de la filière Moyens de contrôle
3.3a5. Les capacités financières (accès crédit), de gestion et techniques des micro-entreprises de transformation artisanales des R&T sont renforcées et diversifiées	Nombre de formations à la gestion des micro-entreprises et participation des exploitants/transformatiers Rentabilité et viabilité dans le temps des micro-entreprises Niveau d'organisation de la commercialisation des produits transformés	Base de données pour le suivi et l'évaluation. Autoévaluation des impacts par les bénéficiaires	Qualité et efficacité des formations
3.3a6. Les entreprises (semi)industrielles de transformation des R&T sont appuyées en vue d'accroître leur capacité d'utilisation de produits dérivés de R&T et d'établir des relations durables avec les OP et de transformateurs artisanaux	Niveau de standardisation et qualité des produits offerts Taux d'utilisation des produits dérivés (amidon, etc.) Nombre de contrats avec des groupements paysans Nombre et qualité des infrastructures réalisés Taux de substitution des produits importés	Base de données pour le suivi et l'évaluation Enquête périodique qualité Bilans annuels des entreprises de transformation R&T	

<p>3.b Post-récolte</p> <p>3.3b1. Les contraintes liées aux activités de post récolte (récolte, transport primaire, stockage) des R&T sont identifiées par les producteurs et des technologies appropriées sont adaptées et adoptées par les petits producteurs et notamment par les femmes</p> <p>3b.1 3.3b2. Suivant la demande, les techniques et les équipements/ infrastructures de stockage temporaire des R&T en frais sont améliorés (stockage utilisé comme stratégie commerciale)</p>	<p>Evolution des pertes post-récolte suivant espèces et régions Nombre de technologies pilotes identifiées localement et promu Taux d'adoption des technologies proposées par les plus défavorisés et les femmes</p> <p>Nombre d'infrastructures de stockage en frais améliorés Taux d'application des techniques améliorés de stockage en frais Accès au stockage amélioré par classe sociale et sexe Evolution du prix moyen annuel payé au producteur Nombre d'équipements vendus (accès et rentabilité)</p>	<p><i>Combinaison de diverses sources:</i></p> <p>Base de données pour le suivi et l'évaluation Études thématiques Rapports recherche et développement Enquête bénéficiaires Dossier DP village Autoévaluation des impacts par les bénéficiaires Système d'information sur les prix et les quantités</p>	<p>Promotion d'équipementiers locaux pour la fabrication de petit matériel de transport et stockage</p>
<p>3.c Production</p> <p>3.3c1. L'offre R&T actuelle (en quantité et qualité) et les contraintes prioritaires et opportunités (techniques, distribution du travail au niveau de l'exploitation, etc) sont identifiées</p> <p>3.3c2. Les techniques de production et protection intégrée des R&T sont popularisées: (a) utilisation des variétés améliorées à haut potentiel stable/durable, résistantes, adaptées aux besoins et acceptées; (b) bonnes pratiques culturales pour la gestion des ressources (sol, eau) et l'intensification d'une production de qualité, et (c) la protection intégrée sont pratiquées, sur base de résultats de la recherche et le développement et des paysans innovateurs</p> <p>3.3c3. Le matériel de plantation amélioré et sain (manioc, etc.) est développé, multiplié par des réseaux paysans et (auto) diffusé</p> <p>3.3c4. Les intrants sont disponibles et accessibles (organisation de la demande, accès au crédit, etc.)</p> <p>3.3c5. La gestion durable des sols et gestion concertée des ressources environnementales est promue et pratiquée</p>	<p>Estimation de l'offre en quantité et qualité (types de produits amylicés et végétaux) Nombre de contraintes prioritaires identifiées et levées Evolution de la distribution du travail au niveau de l'exploitation</p> <p>Accroissement des rendements et des revenus suivant zone et système de production Accès aux services d'appui agricole suivant sexe, groupe social Nombre de relais R&T villageois formés et effectifs Nombre de champ écoles mis en place. Nombre de paysans participants; rendement et revenus obtenus Nombre de paysans ayant adopté l'approche de production et protection intégrée; rendement et revenus de ces paysans</p> <p>Quantité de semences produites et vendue (utilisées) Nombre et type de variétés adoptées et taux d'adoption Efficacité et pérennité du système de multiplication et de diffusion Capacité de certification des semences est renforcé Nombre de petits paysans utilisant des engrais, des semences améliorées</p> <p>Volume des intrants vendus; niveaux d'utilisation de la fumure minérale et organique</p> <p>Evolution de la durée moyenne des jachères % de jachères améliorées</p>	<p><i>Combinaison de diverses sources:</i></p> <p>Etude des systèmes de production Base de données pour le suivi et l'évaluation. Rapports du projet</p> <p>Études thématiques Recherche et développement Enquête bénéficiaires Dossier DP villageois Autoévaluation des impacts par les bénéficiaires Système d'information sur les prix et les quantités des produits R&T commercialisés</p> <p>Cahiers producteurs</p>	<p>Technologies améliorées disponibles et adaptées aux besoins et moyens du groupe cible</p>

Composante 4: Coordination et gestion du projet			
3.4.1. UCP est opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'efficacité de l'équipe UCP Niveau de coordination et de partage des responsabilités entre intervenants (UCP/opérateurs/villages): fluidité des flux financiers et administratifs Effectivité des procédures de gestion administratives et financières Effectivité des procédures opérationnelles 	Rapport annuel de l'UGP Rapports des opérateurs Rapport suivi-évaluation Manuel de procédures de gestion administrative et financière Manuel de procédures opérationnelles Rapport des comités de pilotage et de concertation	Opérateurs de qualité Coordinateur et équipe UCP dynamique Coordination/synergie entre les programmes/projets de la région Coordination effective du suivi entre responsables UGP et les opérateurs
3.4.2. Les opérateurs des antennes sont fonctionnels et appuyés par l'UCP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et qualité des opérateurs contractés et formés Niveau d'efficacité du service d'appui conseil, y compris de l'assistance technique nationale et internationale 	Rapport UGP (partie auto suivi)	
3.4.3. Suivi-évaluation fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> Situation de base/référence établie Plan détaillé de suivi-évaluation établi Tableau de bord du suivi utilisé comme outil de gestion Etudes d'impact (qualité et utilité pour l'ajustement des programmes et approches 	Rapports de suivi Contrôle budgétaire annuel Rapports d'études d'impact	
3.4.4. Synergie avec les autres intervenants et les projets FIDA	<ul style="list-style-type: none"> Coordination effective avec les autres intervenants: nombre de rencontres, nombre et effectivité des programmes communs (spécialement les projets FIDA) Niveau de synergie des activités sur le terrain: nombre d'activités complémentaires d'autres financements exécutés au niveau des villages 	Rapport UGP	
3.4.5. Comité national pour le développement des R&T (inter-profession des R&T) est fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> Statuts et actes d'adoption de l'inter-profession Mode de fonctionnement et de financement du comité Harmonisation des méthodes et activités d'appui Niveau d'utilisation des bases de données du projet par les intervenants Niveau de satisfaction des membres quant aux services rendus 	Rapport des réunions périodiques du comité R&T	
3.4.6. Le fonds compétitif de la recherche et le développement est mis en place et répond aux besoins effectifs des petits exploitants de la filière	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de participation des représentants des OP Niveau de participation des femmes, des jeunes Niveau de prise en compte des plans d'action des villages Effectivité des résultats de recherche pour les petits exploitants 	Rapports du comité directeur du fonds compétitif recherche-développement Évaluation des actions recherche-développement supportés par le fonds	



Inputs	USD '000	Financement	USD '000		
Génie civil		FIDA			
Equipements		Cofinancement			
Véhicules		Bénéficiaires			
Assistance technique		Gouvernement			
Fond de développement des R&T					
Recherche-développement		Total			
Formation					
Frais de fonctionnement					
Salaires					
Total					



ORGANISATION DU PROJET ET AGENCES D'EXECUTION

A. Organisation générale et agence d'exécution

1. La structure organisationnelle du programme comprend une répartition des tâches et responsabilités comme suit:

- La concertation au niveau national (Comité de pilotage et interprofessionnel), régional (Atelier de concertation régionaux)
- La coordination et la gestion du programme constitué par l'Unité de gestion du programme:
- L'exécution des activités par les organisations paysannes appuyées par l'opérateur régional (antenne) et par des prestataires de service spécialisés (publics, privés, associatifs) engagés sur une base contractuelle.

B. Principes directeurs

2. **Responsabilisation des bénéficiaires.** Le programme appuiera le renforcement des capacités organisationnelles et la structuration des OP aux différents niveaux (villages/bassins/région) à planifier leurs propres actions de développement de la filière R&T et à mobiliser les ressources internes et externes pour leur mise en œuvre. A cet effet, les organisations paysannes des R&T prendront graduellement en charge leur rôle et responsabilités aux différents niveaux d'organisation et le PNDRT facilitera le passage graduel de ceux-ci vers les OP, notamment les décisions au niveau de la programmation, de l'exécution, et du suivi des actions.

3. **Contractualisation des services d'appui.** L'idée de contractualisation, telle que proposée par la DSDR a déjà été développée dans le PADDC. Il existe de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG) et des talents au Cameroun disposant d'une expérience solide dans les domaines de renforcement des capacités des communautés, d'appui au renforcement des micro-entrepreneurs ainsi que dans les domaines des techniques de transformation et de production des R&T. A ce titre, la déconcentration de l'UGP au niveau d'Antennes régionales sera contractualisée sur appel d'offre à des bureaux privés ou à des ONG nationales. Les contrats correspondants seront établis pour une durée reconductible de deux ou trois ans en fonction du cycle du programme (voir appendice 2). Les antennes organiseront la coordination stratégique (a) de l'identification des besoins/opportunités ; (b) de l'établissement des plans de développement des R&T par les productrices/transformatrices, du renforcement capacitaire (technique et en gestion); (c) de la structuration des organisations paysannes en vue du développement intégré du secteur à partir de la base et (d) de la mise en œuvre des plans de développement des bassins et villages par les organisations paysannes des R&T.

4. A cette fin, au démarrage des activités, les antennes organiseront l'engagement ponctuel par les bassins/communautés villageoises de conseillers de proximité en appui à (a) l'appropriation des outils pour le diagnostic participatif ; (b) la capacitation des OP (en gestion et partenariat) et (c) leur suivi, dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'action pour la maîtrise de la filière des R&T. Ces conseillers de proximité peuvent être des ONG, des bureaux privés ou des consultants individuels présentant les qualités requises au plan de la compétence et de la motivation. Ces derniers contrats seront signés avec les communautés et leur exécution supervisée par les antennes régionales et les bénéficiaires.



5. Selon les besoins spécifiques des maillons de la filière considérée, des conseillers techniques spécialisés dans les domaines techniques et en gestion relatifs à la production, la transformation et la commercialisation pourront également être contractualisés par les OP-bassins, pour assurer un service d'appui, en réponse à des besoins des villages ou du bassin.
6. Séparation des fonctions, fluidité et transparence des flux de planification et de financement – contrôle de la gestion au niveau régional. Dans chacune des cinq régions concernées, le principe de la séparation des responsabilités d'appui et de gestion financière sera adopté. Les ONG opératrices des antennes seront responsables pour la gestion du flux de planification et l'exécution du budget régional, en relation avec le suivi: cette dernière fonction sera intégrée dans les termes de référence des antennes et des cadres qui les animeront. Un lien étroit sera établi entre la planification des activités des antennes, et celle des organisations des bénéficiaires.
7. En ce qui concerne les flux financiers, l'UGP placera au niveau de chaque antenne un comptable régional qui sera responsable pour la gestion des flux financiers et aura notamment la charge du contrôle de la gestion des fonds du budget régional, disponibles sur place dans un compte auxiliaire du programme. A cet effet il contrôlera les mouvements sur les comptes des OP bénéficiaires. Les comptes régionaux seront placés sous la responsabilité directe du RAF et lui feront rapport. Une attention particulière sera portée sur les délais de paiements assurés par le comptable régional, à partir du compte régional sur les comptes des organisations des bénéficiaires, dont il sera co-signataire.
8. **Transparence.** Les procédures de gestion comptable seront formalisées dans un manuel de procédures financières établi par un cabinet indépendant de la place, conformément aux procédures publiques (marchés et contrats) et privées (plan comptable national). Les audits annuels externes des comptes seront assurés par un cabinet d'expertise comptable; les contrôles internes inopinés relèveront du Ministère de l'économie et des finances.
9. Les modalités opérationnelles d'intervention du programme seront formalisées dans un manuel d'opérations établi avec l'appui d'une expertise internationale. Celles-ci spécifieront: (a) le lien entre les trois échelles que constituent l'UGP, les antennes et les organisations des bénéficiaires dans le flux de planification, budgétisation, suivi et rapportage; (b) les moments forts des exercices d'évaluation à chacune de ces échelles; (c) les responsabilités et obligations des différents acteurs concernés et (d) le lien avec le contrôle financier aux différentes échelles. Les instruments de planification et de suivi mis en place devraient permettre de bien cerner les résultats à réaliser par chaque type d'acteur, et la mesure dans laquelle on évolue vers ces résultats (tableaux de bord).
10. **Exigences de flexibilité.** Les institutions à divers niveaux responsables de la mise en œuvre du PNDRT s'engagent à faciliter les changements institutionnels et l'introduction d'innovations méthodologiques qui pourraient s'avérer nécessaire au cours de la mise en œuvre du programme. Le pilotage du programme respectera le caractère multisectoriel des interventions en milieu rural et le comité de pilotage sera par conséquent ouvert aux représentants des différents départements ministériels concernés. Enfin, les intervenants adapteront leur rôle spécifique au fur et à mesure de la maturation des organisations paysannes pour leur permettre à terme de jouer pleinement leur rôle.

Organes de coordination et de gestion du Programme

Organisation des productrices/transformatrices de R&T

11. Le processus de structuration graduelle de la filière des R&T et de renforcement capacitaire des organisations des productrices-transformatrices constitue un élément clé de la responsabilisation progressive des OP dans la prise en charge des décisions et de la gestion.



APPENDIX V

12. Dans un premier temps, les bénéficiaires éliront des commissions provisoires des productrices-transformatrices R&T qui mûriront ensuite en de véritables organisations paysannes R&T (avec personnalité juridique) d'abord à l'échelle village, ensuite des bassins (fin année 3) et enfin au niveau régional (fin année 5). La chronologie de la structuration des organisations paysannes des productrices/transformatrices de R&T est proposé dans le tableau ci-après:

	1 ^{er} cycle (an 1 à 3)		2 ^e cycle (an 4 à 5)	3 ^e cycle (an 6 à 8)
	1 ^{ere} année	Fin de 3 ^e année	Fin de 5 ^e année	Fin de 7 ^e année
National			<i>Commission préparatoire de la structuration de l'interprofession R&T</i>	Interprofession nationale des R&T
Régional (Marché Commun)		<i>Commission provisoire de la structuration des OP régionales</i>	OP-régionale des producteurs/transformateurs de R&T	
Bassins	<i>Commission provisoire de la structuration des OP de bassins</i>	OP-bassin des producteurs/transformateurs de R&T		
Villages	<i>Commission préparatoire de la structuration des OP</i>	OP-village des producteurs/transformateurs de R&T		

13. Au début du programme, et en attendant la structuration définitive des OP, des commissions provisoires de représentants des productrices-transformatrices assureront les fonctions des organisations paysannes, en concertation avec l'équipe de l'antenne.

14. La progression de la structuration des OP correspond aux différents cycles du programme qui permettront le transfert graduel des responsabilités assurées par le programme (et notamment par les opérateurs des antennes) aux organisations paysannes. A ce titre, les OP au niveau des bassins reprendront dès la seconde phase les rôles 'politiques' des antennes et auront à partir de ce moment le mandat de mobiliser les ressources internes et externes pour la mise en œuvre du Plan de développement R&T, de gérer les contrats avec les prestataires de service, d'organiser l'autoévaluation des activités du programme, de servir d'interface avec les autres partenaires tant publics que privés. Un passage de relais du même type est prévu en début de troisième phase entre les antennes et les OP régionales. Ainsi, les ONG gestionnaires des antennes seront en troisième phase en position de prestataires de services techniques (rôle technique) vis-à-vis des OP des R&T (rôle politique).

Unité de gestion du Programme et Tutelle

15. **Tutelle.** La tutelle du Programme sera assurée par le Ministère de l'Agriculture: le Secrétariat Général du Ministère assurera la coordination politique et le suivi des financements du Gouvernement et du bailleurs de fonds dans le cadre de l'appui au programme national de développement de la filière des R&T.

16. **Comité de pilotage.** Un comité de pilotage de PNDRT, présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture sera composé des différents partenaires du programme, dont (outre les représentants des bailleurs de fonds) (a) les départements ministériels impliqués (4); (b) les représentants (7) de l'interprofession R&T (7); (c) les représentants (5) des organisations paysannes, dont un par région de bassins regroupés autour des 'marchés communs' et dont plus des deux tiers seront des femmes; le secrétariat technique du Comité de Pilotage sera assuré par le coordinateur national du programme et (d) les représentants des ONG opératrices des antennes régionales assisteront aux réunions à titre d'observateurs et de personnes ressource.

17. Les réunions du Comité de pilotage seront annuelles et serviront à (a) prendre connaissance de la situation d'ensemble du PNDRT et de ses partenaires dans les 5 régions; (b) examiner le rapport d'activité et les états financiers de l'exercice précédent et les approuver et (c) analyser les



APPENDIX V

programmes et budgets annuels, compilés sur base des actions programmées au niveau des villages/bassins et régions, en collaboration avec l'interprofession régionale. Le comité de pilotage fera ses observations avant approbation définitive et transmission des PTBA au FIDA et à l'institution coopérante pour non-objection. Le comité analysera en outre la pertinence des modes d'intervention, le suivi des directives précédentes et des recommandations des missions d'expertise et si nécessaire formulera de nouvelles directives à proposer au FIDA. Finalement à la lumière des autres expériences en cours dans le secteur au niveau national, sous-régional, le comité de pilotage formulera des propositions en vue de l'élaboration/adaptation de la stratégie globale du Gouvernement.

18. Unité de gestion du Programme. La gestion et la coordination du programme sera confiée à une UGP légère qui sera essentiellement chargée (a) d'assurer la mise en œuvre du PNDRT, à travers la contractualisation des prestataires de services; (b) de promouvoir la capacitation des différents acteurs dans leurs rôles respectifs, de façon à générer une dynamique durable; (c) d'exécuter le budget; (d) de promouvoir les relations avec les autorités et tous les partenaires au niveau national et régional et (e) de fournir des rapports sur la mise en œuvre du programme aux bénéficiaires, à la tutelle et au bailleurs de fonds. L'UGP sera constituée d'un coordonnateur national et d'une équipe de professionnels constitué respectivement (a) d'un spécialiste en commercialisation et gestion des micro-entreprises; (b) d'un spécialiste en production et transformation des R&T; (c) d'un spécialiste en structuration/capacitation des organisations paysannes et genre et (d) d'un contrôleur financier responsable administratif et financier, assisté de cinq comptables régionaux.

19. L'UGP pourra selon les besoins contractualiser d'autres spécialistes techniques. Par ailleurs, chaque composante du Programme, ainsi que les actions d'accompagnement (i.e. crédit, formation, etc.) disposeront d'un appui technique ciblé, fourni à la demande, par des experts internationaux et nationaux.

20. L'équipe de l'UGP du PNDRT. Les cadres de l'UGP seront recrutés sur appel de candidature national. Pour le coordinateur, le profil recherché est celui d'un cadre de formation universitaire (ingénieur ou troisième cycle) en économie du développement ou agro-économie, avec une expérience de plus de dix ans en matière de développement agricole, de plus de cinq ans en matière de gestion des projets, et une formation spécialisée en matière de gestion, suivi et évaluation des projets. Une expérience en matière de gestion des filières agricoles et/ou d'appui aux organisations paysannes constituera un bonus. Les responsables des composantes (renforcement des capacités et appui à la structuration de la filière, appui à la commercialisation, appui à la transformation, post-récolte et production) auront des profils de cadre universitaire avec au minimum dix ans d'expérience spécialisée, dont cinq de terrain, dans les domaines d'action de la composante. Vu leur rôle dans la filière des R&T, et en vue de d'intégrer les aspects genre, on veillera à intégrer au minimum deux femmes dans l'équipe de coordination du PNDRT.

21. L'UGP sera chargée d'assurer la gestion technique, administrative et financière du programme. En prenant appui sur les responsables de composante, le coordinateur national sera chargé de (a) la gestion globale du cycle de planification; (b) le contrôle de la conformité des plans d'action aux objectifs du PNDRT; (c) l'appui technique (outils, formations, suivi, conseils, contrôle) aux antennes et à tous les autres acteurs concernés pour la mise en œuvre des activités planifiées et (d) le suivi régulier de l'évolution du programme vers la réalisation des objectifs à diverses échelles, en relation étroite avec les antennes (tableau de bord). Un accent particulier sera mis sur l'élaboration des outils et approches méthodologiques qui seront nécessaires, et à la formation des tous les opérateurs publics et privés concernés à l'utilisation de ces outils. Chacun des spécialistes veillera particulièrement aux aspects techniques de la structuration de la filière dans chacune des cinq régions concernées, et apportera l'appui technique requis, soit directement, soit par voie de prestation de service.



Les Antennes

22. Le PNDRT fonctionnera avec cinq antennes régionales localisées à Ngaoundéré, Bamenda, Douala, Yaoundé et Bertoua. Les opérateurs d'antennes régionales seront sélectionnés sur base d'un appel d'offre national ouvert aux ONG et bureaux d'études nationaux. Les procédures de sélection des opérateurs des antennes et leur mise en œuvre, seront réalisées avant l'entrée en vigueur du prêt.

23. Chaque antenne régionale du PNDRT comprendra une équipe de deux spécialistes, dont (a) un spécialiste en filière agricole expérimenté en commercialisation et appui aux organisations paysannes et (b) un agronome polyvalent, expérimenté en production et transformation des R&T, assistés d'une secrétaire. Ces cadres cohabiteront et travailleront en étroite collaboration avec le contrôleur financier régional mis en place par l'UGP.

24. Les opérateurs des antennes prêteront de façon globale des services d'appui à la structuration et à la capacitation des organisations des productrices-transformatrices de la filière R&T dans les régions, afin de renforcer le contrôle des bénéficiaires sur la filière. Ce processus requiert la contribution des opérateurs d'antennes au développement des outils participatifs adaptés, la maîtrise de leur utilisation et leur transfert, pour appropriation, aux représentants des organisations des bénéficiaires. Le processus de structuration touchera à l'ensemble des maillons de la filière, y compris les fonctions transversales: à cet effet les opérateurs des antennes appuieront les acteurs concernés à s'organiser pour mettre en place les mécanismes opérationnels de fonctionnement. Ce processus impliquera notamment des négociations (a) entre acteurs pour fixer les objectifs à réaliser, le partage des rôles et les 'règles du jeu' et (b) avec des agences de prestations de services (financement, développement communautaire), les autorités locales, etc. Le renforcement des capacités de gestion technique, administrative et financière des organisations des bénéficiaires constituera le deuxième mandat clé des opérateurs des antennes: celle-ci impliquera notamment la mise en place des outils de gestion, la transmission du savoir-faire en matière d'utilisation de ces outils, ainsi que la garantie de la qualité de la gouvernance interne, etc.

25. Parallèlement au renforcement de la structuration et de la capacitation des organisations paysannes, chaque antenne bénéficiera de deux cycles de contrats. Le premier cycle sera de trois ans, et conduira à l'avènement des organisations des acteurs de la filière, à l'échelle des bassins. Un second cycle de deux ans permettra de boucler le processus de structuration de la filière dans les régions, et de préparer la naissance de l'interprofession nationale des R&T. A partir de la sixième année, il appartiendra aux organisations paysannes à l'échelle des régions, qui auront entre-temps acquis une personnalité juridique et les capacités requises, de contractualiser directement avec les ONG prestataires de services au niveau des antennes. Cela implique qu'au départ, le financement des contrats des institutions opératrices des antennes, devra tenir compte des capacités financières futures des OP à auto financer partiellement et totalement à terme, ce type de prestations de services.

26. Pour la structuration, les antennes s'appuieront à l'échelle de chaque bassin, sur les prestations de services de conseillers de proximité, notamment pour l'appui au diagnostic, au renforcement capacitaire et à la structuration, en organisation paysanne: ces conseillers spécialisés seront contractualisés, à la demande des bassins et de leurs villages et formés aux approches et outils utilisés par le programme. Dans le cadre des cycles d'intégration des nouveaux villages au PNDRT (année 1-5), les conseillers appuieront en priorité la phase de diagnostic et d'initiation de la structuration villageoise, effectuée durant la première année, et assureront ensuite un suivi plus espacé: ainsi les besoins en appui des conseillers de proximité seront graduellement réduits à partir de la sixième année, une fois que tous les villages ciblés sont intégrés aux organisations paysannes des bassins.



27. Pour promouvoir ce processus, les bassins/villages disposeront également d'un réservoir/quota de prestations de d'appui conseil technique et en gestion qu'ils pourront contractualiser notamment dans les domaines de la commercialisation, transformation des produits R&T, la production agricole, de la formation (alphabétisation fonctionnelle des responsables d'OP et/ou spécialisée), etc., suivant leurs besoins, et liée aux prévisions du programme de travail et budget annuel approuvé.

C. Mécanismes de participation et de concertation

28. Un large éventail d'approches et de pratiques participatives (MARP, RRA, etc.) sont actuellement mises en œuvre, notamment par les ONG. Tout en respectant la diversité des approches, le projet mettra l'accent sur certains principes essentiels. Les règles de l'art en matière d'approche participative peuvent être ainsi résumés: (a) respect des diversités; (b) écoute et dialogue; (c) encouragement de la participation de tous, y compris des groupes marginalisés; (d) conciliation des intérêts; (e) examen de la situation à partir des différents points de vue; (f) adaptation à la situation locale et (g) responsabilisation des acteurs et des opérateurs dans le processus de développement.

29. En général, les approches participatives les plus probantes suivent une série d'étapes dont les principales sont: (a) diagnostic/connaissance du milieu pour identifier les problèmes, les besoins, les potentialités et les contraintes au développement; (b) analyse des problèmes et des besoins; (c) recherche de solutions et identification des actions à mener; (d) planification des actions de développement; (e) organisation du milieu permettant la réalisation du plan et (f) suivi et évaluation participatif des activités. La méthode de diagnostic participatif sera approfondie par des outils qui permettront aux productrices-transformatrices de R&T de comprendre et de partager ensemble leurs pratiques agricoles, les systèmes de cultures, la gestion des ressources naturelles, les systèmes de transformation et de commercialisation et de rechercher ensemble les solutions pour une gestion durable de leurs ressources et de leurs exploitations.

30. Dans le cadre du PNDRT le diagnostic participatif constitue une première étape, permettant aux productrices-transformatrices d'analyser leurs contraintes et opportunités au niveau de la filière et d'en déduire les biens et services dont ils ont besoin et les fonctions qu'il faut assurer pour les transformer en moyens d'existence durable. Sur cette base, les besoins en structuration organisationnelle des productrices-transformatrices seront déduits et les processus de structuration, puis de capacitation des organisations paysannes définis par les bénéficiaires (voir DT1). Cette approche permettra la stimulation de l'ensemble des maillons, c'est à dire l'affinement des plans d'action des composantes transformation, et commercialisation et production, dans le cadre d'une approche filière. Elle met l'accent sur la responsabilisation des bénéficiaires tout au long du processus de structuration, et sur le respect d'un ensemble de principes bien spécifiés, en matière de relations entre acteurs dans la structuration des maillons.

Les relations entre les acteurs clés du programme (Cf. Appendice 2, tableau 2)

31. Il s'agit du triangle interne au PNDRT, dans lequel chaque partenaire joue un rôle spécifique, tel que l'UGP dans le rôle d'agence de *facilitation*, les antennes dans le rôle d'*agences prestataires de services* et les organisations paysannes dans le rôle de *défense des intérêts des bénéficiaires*.

32. **Les OP villages, bassin et régionales** constituent les niveaux de concertation internes des productrices et transformatrices de R&T. Les organisations paysannes établiront leur mode de fonctionnement interne suivant leurs besoins. Toutefois durant la phase de structuration et de renforcement des OP, les concertations hebdomadaires (village), mensuelles (bassin) et trimestrielles (région) seront requises pour assurer les processus de planification, exécution et suivi des plans d'actions.



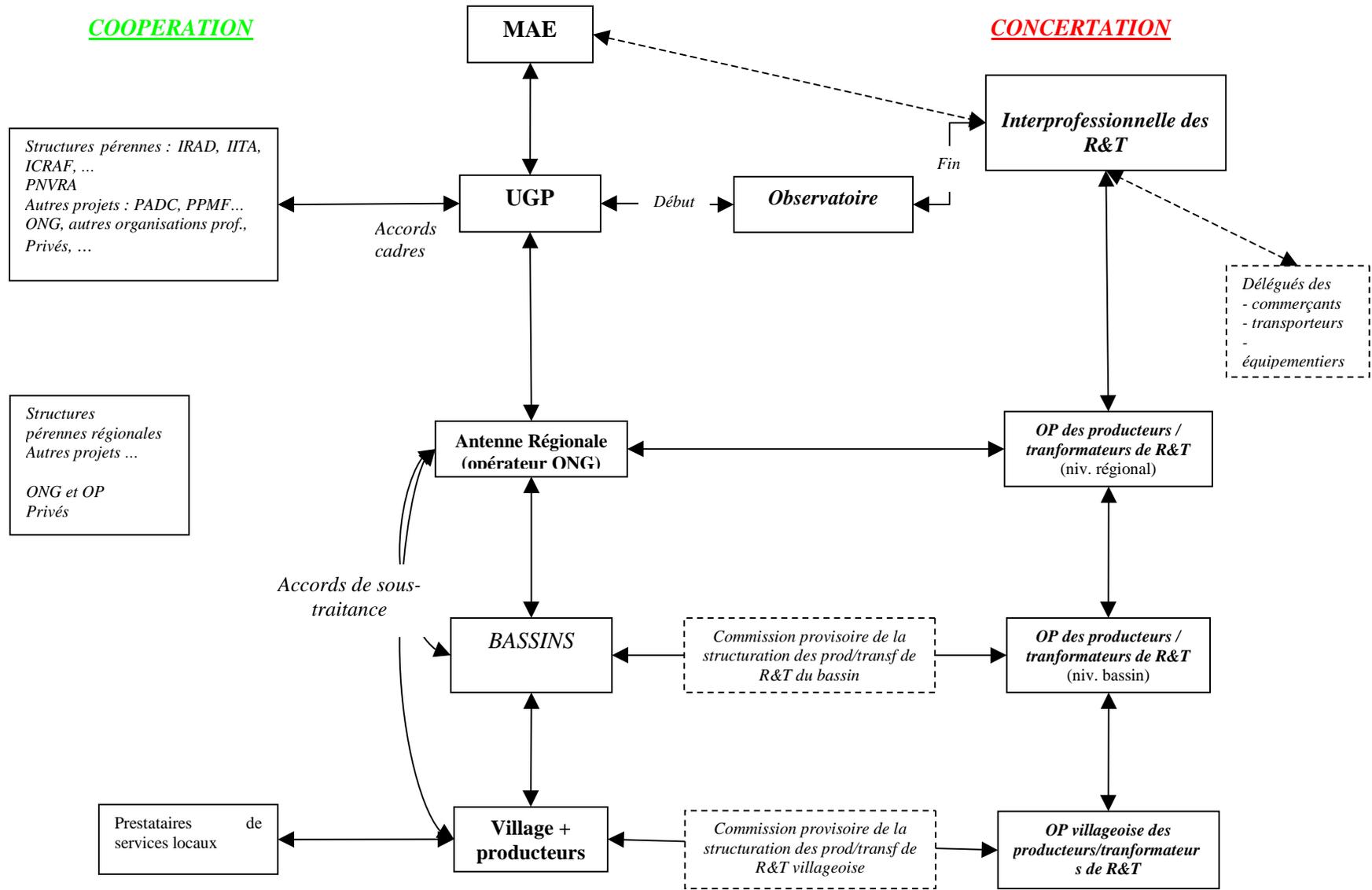
33. **‘Plate forme des partenaires’ et ‘Comité de concertation R&T au niveau régional.** Au niveau de chaque région, une plate forme de concertation avec l’ensemble des autres acteurs et partenaires du développement de la filière des R&T (public, para-public, gouvernements locaux, projets et programmes, opérateurs privés, etc.) sera organisée chaque semestre. Outre les échanges d’information sur les processus en cours dans la région (contraintes, opportunités, évènements majeurs), les résultats obtenus au cours du semestre, et les objectifs envisagés pour le semestre suivant seront présentés. Les mécanismes pratiques de collaboration seront recherchés entre partenaires et mis en place selon les possibilités.

34. En outre, dans le cadre de la planification et de l’exécution des programmes budgets du PNDRT, un comité de concertation entre les opérateurs des antennes et les OP-régionales (ou leur commission provisoire en début de programme) se réunira une fois par trimestre pour effectuer les arbitrages entre bassins, approuver la consolidation des rapports, proposer des micro-projets régionaux, etc. Le secrétariat de ces réunions sera assuré au début par l’opérateur de l’antenne mais progressivement transféré au secrétaire de l’OP, une fois que celle-ci sera constituée légalement.

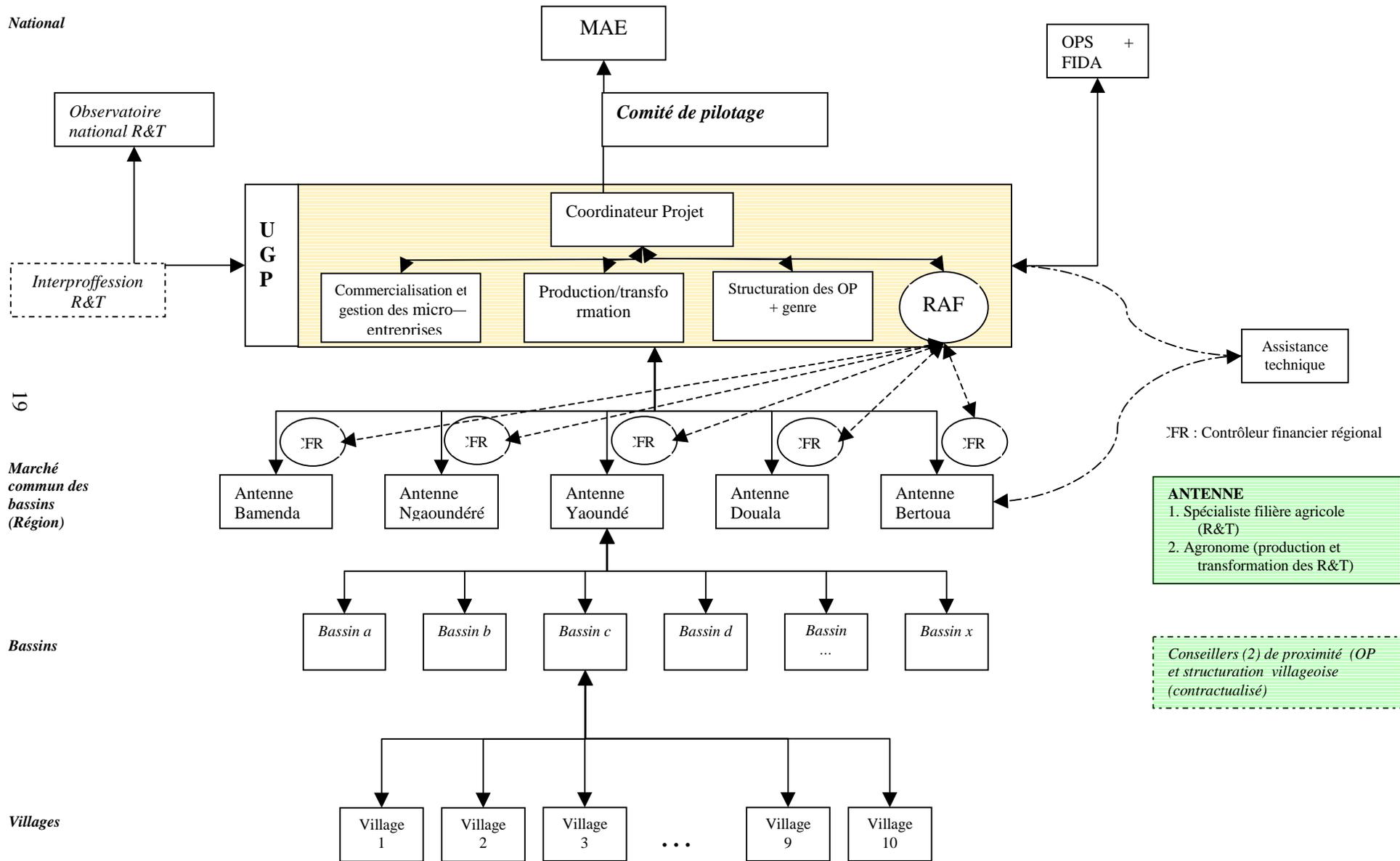
35. **L’interprofessionnelle nationale des R&T.** L’aboutissement des actions d’organisation et de structuration des organisations paysannes engagées par le PNDRT conduira à la création Interprofessionnelle Nationale des Racines et Tubercules, dont l’objectif sera d’assurer le suivi des concertations intersectorielles entre les OP-régionales et les délégations des autres secteurs de la filière (commerçants, transporteurs, etc.). Les principales fonctions de l’interprofession peuvent être décrites comme suit:

- coordination des interactions entre les acteurs,
- observatoire de la filière: capitalisation et analyse de l’information sur la filière notamment, le suivi des flux sur le marché national (inter-région), sous régional et international, réalisation d’études prospectives et stratégiques (contractées à des prestataires de services) suivant les besoins des partenaires, etc.
- conseiller le Gouvernement en matière des politiques et de stratégies sectorielles,
- fonction syndicale: lobbying pour rendre l’environnement institutionnel de la filière favorable, notamment en termes de dispositions spécifiques de la politique agricole, fiscalité, mécanismes de financement et de stimulation, etc.,
- prévention et arbitrage des conflits entre acteurs de la filière.

36. L’observatoire de la filière des R&T constitue un outil d’appui à l’interprofessionnelle permettant de capitaliser, générer et distribuer l’information technique et socio-économique à tous les partenaires de la filière. Le PNDRT apportera son appui à la constitution progressive de cet outil provisoirement géré par l’UGP en début de programme: l’observatoire sera pleinement opérationnel pour la fin du programme et comme service de l’interprofessionnelle, contribuera à pérenniser le développement des filières R&T au Cameroun. Cette institution sera la copropriété des acteurs de la filière. L’état, pour des raisons évidentes (sécurité alimentaire, économie rurale, exportations potentielles) devrait pouvoir en être membre et en financer en partie son fonctionnement.



National



19

Marché commun des bassins (Région)

Bassins

Villages

